

9595760

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2023  
Retour Préfecture : 31/10/2023



## **CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Séance du 20 septembre 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 20 septembre 2023

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>6</b>
<b>2 - Désignation du secrétaire de séance. ....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 - Communications du Président.....</b>	<b>7</b>
<b>56 - Fondation des Architectes de l'Urgence. Subvention exceptionnelle suite au séisme au Maroc et aux inondations en Libye.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de l'ADUGA pour les exercices 2017 et suivants. .</b>	<b>9</b>
<b>4 - Procès-verbaux des séances des 11 mai et 29 juin 2023. Approbation. ....</b>	<b>9</b>
<b>5 - Décisions du Président. Compte rendu.....</b>	<b>9</b>
<b>6 - Assemblées générales de copropriétés d'ASL et d'AFUL. Désignation de représentants. Modification.....</b>	<b>9</b>
<b>7 - Commission de délégation de service public. Modification en Commission Concession. ....</b>	<b>10</b>
<b>8 - Citadelle. Marché de travaux n° 12.75.029 lot BAT01 avec la société Renaudat Centre Constructions. Protocole transactionnel. ....</b>	<b>10</b>
<b>9 - Amiens. Immeuble sis 71 rue du Faubourg de Hem. Cession par adjudication. Cahier des charges. ....</b>	<b>10</b>
<b>10 - Associations Le Mail et Apremis. Subventions. Année 2023. Conventions....</b>	<b>11</b>
<b>11 - Club Motocyclistes de la Police Nationale. Subvention. Année 2023.....</b>	<b>11</b>
<b>12 - Mise à disposition des données sur les hydrants et Points d'Eau Incendie détenues par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme. Convention.....</b>	<b>12</b>
<b>13 - Autorisation de programme. Budget annexe Crématorium. Gros entretien du crématorium. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023. ....</b>	<b>12</b>
<b>14 - Autorisation de programme. Sécurisation des points écoles. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....</b>	<b>13</b>
<b>15 - Autorisation de programme. Budget annexe Transport. Alimentation gaz et mise en conformité du dépôt de bus. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....</b>	<b>14</b>
<b>16- Autorisation de programme. Budget annexe Transport. Gros entretien patrimoine et petit équipement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....</b>	<b>14</b>
<b>17 - Autorisation de programme. Budget annexe Transport. Renouvellement du matériel roulant. Année 2023.....</b>	<b>14</b>
<b>18 - Autorisation de programme. Délégation aides à la pierre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....</b>	<b>15</b>
<b>19 - Autorisation de programme. Développement accession sociale. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023. ....</b>	<b>15</b>
<b>20 - Autorisation de programme. Soutien amélioration habitat privé. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023. ....</b>	<b>15</b>

<b>21 - Autorisations de programme. Budget annexe Eau. travaux futurs. Mise en place de liaisons fibre optique en remplacement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....</b>	<b>15</b>
<b>22 - Amiens. Rue Roger Dumoulin. RD 933 ZI NORD. Aménagement d'une voie verte. Convention. ....</b>	<b>16</b>
<b>23 - Sains-en-Amiénois. RD 7. Sécurisation de la rue de la Chaussée. Fonds de concours. Conventions.....</b>	<b>16</b>
<b>24 - Saleux. Aménagement de la rue Roger Salengro. Fonds de concours. Convention.....</b>	<b>17</b>
<b>25- Vaux-en-Amiénois. Aménagement de la rue Guilbert. Fonds de concours. Convention.....</b>	<b>17</b>
<b>26 - ATMO Hauts-de-France. Réalisation de l'évaluation modélisée à fournir à l'appui de la demande de dérogation à la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Convention.....</b>	<b>17</b>
<b>27 - Challenge Mobilité Hauts-de-France. Participation et organisation. Année 2023. ....</b>	<b>20</b>
<b>28 - Contrat de Délégation de Service Public de transports urbains et services annexes. Délibération tarifaire pour le service Buscyclette. Année 2023. ....</b>	<b>20</b>
<b>29 - Transmission des données concernant les actes de délinquance commis dans les transports collectifs terrestres. Convention ISIS. ....</b>	<b>22</b>
<b>30 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Convention-type.....</b>	<b>23</b>
<b>31 - Entreprise EVOAIR. Aide à l'investissement immobilier et à la création de 10 emplois. Convention. ....</b>	<b>23</b>
<b>32 - Société YNSECT. Aide à l'implantation et à la création d'emplois. Prolongation du délai. Avenant.....</b>	<b>23</b>
<b>33 - Plateforme territoriale Proch'Emploi. Année 2023. Convention de financement. ....</b>	<b>24</b>
<b>34 - Challenge Amiens Campus. 15<sup>ème</sup> édition. Règlement.....</b>	<b>25</b>
<b>35 - Subventions liées à l'enseignement supérieur. 4<sup>ème</sup> répartition. Année 2023. Conventions.....</b>	<b>26</b>
<b>36 - Déploiement du budget vert. Présentation de la démarche et calendrier ..... de mise en œuvre. ....</b>	<b>26</b>
<b>37 - Crédits dotation Politique de la Ville. Subventions de l'Etat. Année 2023. Convention.....</b>	<b>27</b>
<b>38 – Service Public de l'Efficacité Energétique. Partenariat et coordination en vue de favoriser la rénovation énergétique des logements privés. Convention.....</b>	<b>28</b>
<b>39 - Centre Social et Culturel d'Etouvie. Subvention d'investissement pour l'achat d'un nouveau four à céramique. Convention.....</b>	<b>29</b>
<b>40 - Fonds régional d'art contemporain de Picardie. Convention pluriannuelle d'objectifs. Année 2023-2025.....</b>	<b>29</b>
<b>41 - Mise à disposition de personnels de l'Etat aux bibliothèques d'Amiens Métropole. Convention 2022-2024. Avenant.....</b>	<b>30</b>
<b>42 - Musées d'Amiens. Clavecin Ruckers. Convention de dépôt.....</b>	<b>30</b>
<b>43 - Musées d'Amiens. Partenariat avec l'UFR des Arts. Convention.....</b>	<b>31</b>
<b>44 - Musées d'Amiens. Passeport Vie Etudiante. Partenariat avec l'UPJV et le CROUS. Convention.....</b>	<b>31</b>

<b>45 - Musées d'Amiens. Programmation culturelle. Partenariat avec le Centre Interdisciplinaire des Recherches Archéologiques de la Somme. Convention.....</b>	<b>32</b>
<b>46 - Parc zoologique. Partenariat avec le Lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph à Bucquoy. Années scolaires 2024-2026. Convention.....</b>	<b>32</b>
<b>47 - Parc zoologique. Soutien aux associations de conservation d'espèces en danger. Subventions. Année 2023. ....</b>	<b>32</b>
<b>48 - Parc zoologique. Tarifs de la billetterie et de la boutique. Année 2024.....</b>	<b>33</b>
<b>49 - Aide à la préparation des sportifs de haut niveau dans le cadre de la qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Convention avec Erika SAUZEAU. ....</b>	<b>33</b>
<b>50 - Manifestations sportives. Subventions et aides aux déplacements. Année 2023. Convention et avenants. ....</b>	<b>34</b>
<b>51 - Réalisation d'une campagne de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation exposés au risque d'inondation sur les communes d'Amiens, Boves, Cagny et Camon. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. ....</b>	<b>34</b>
<b>52 - Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Installation du siège régional sur le territoire d'Amiens Métropole. Subvention. Convention. ....</b>	<b>35</b>
<b>53 - Agence de l'Eau Artois Picardie. Programme concerté pour l'Eau 2019-2024. Avenant n° 4.....</b>	<b>35</b>
<b>54 - Association La Maison du Colonel. Soutien à des animations en faveur de la transition écologique et du développement durable. Subvention. Convention.....</b>	<b>36</b>
<b>55 - Centre d'exposition et de congrès Mégacité. Contrat de Délégation de Service Public. Rapport d'activité. Année 2021.....</b>	<b>36</b>
<b>57. Vœux et questions orales. ....</b>	<b>36</b>
<b>57.1 - Question orale sur la nouvelle Lune des Pirates.....</b>	<b>36</b>
<b>57.2 - Question orale sur le bilan des aides aux entreprises.....</b>	<b>39</b>

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

**Ont assisté à la séance** : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, DÈCLE, Mmes LAVALLARD, VERRIER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme VAGNIEZ, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BAÏS, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, BOCHÉ, MM. DEBART, LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET, THÉO siège pour la commune de Hébécourt, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, VITRY, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. ÉVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, M. FIN, Mme FERRARO siège pour la commune de Saint-Saulfieu, M. BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÊTU, M. LELEU.

**Pouvoirs de vote** : Mme DOURNEL-GARAT (pouvoir à M. GEST), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD), M. GUÉRIN (pouvoir à M. SAVREUX), M. DE JENLIS (pouvoir à Mme DEVAUX), Mme GIRARD (pouvoir à Mme ROSE-TÊTU), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL), M. VIGNOLLE (pouvoir à M. LELEU), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. M. BARA), M. DUMEIGE (pouvoir à M. CAPRON), M. DOMISE (pouvoir à M. DUFLOT).

**Excusés** : Mmes RAMBOUR, VILLIERS, MM. CHAMPION, JEUNIAUX et THÉVENIAUD.

**Absents** : Mmes DELAHOUSSE, MARCHAND, RODINGER, MM. DÉMARET, SANGLARD.

La séance a été **ouverte** à 18 H 04.

**Mouvements arrivées** : Mme LE CLERQ est arrivée à 18h09 (point n°3), Mme ZOUINI et M. LORIC sont arrivés à 18h10 (point n°3), M. BIENAIMÉ est arrivé à 18h19 (point n°5), M. DUFLOT (pouvoir de M. DOMISE) est arrivé à 18h27 (point n°13), M. JARDÉ est arrivé à 18h32 (point n°14), Mme DERIVERY (pouvoir de M. RIFFLART) est arrivée à 18h35 (point n°17), M. BAÏS (pouvoir de Mme NOUAOUR) est arrivé à 18h38 (point n°23), Mme FOURÉ (pouvoir à Mme CLECH) est arrivée à 19h18 (point n°35), M. RIFFLART (pouvoir à Mme DERIVERY) est arrivé à 19h33 (point n°42), M. STENGEL est arrivé à 19h41 (point n°49), Mme SAVARIEGO (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) est arrivée à 19h54 (point n°57).

**Mouvement départ** : Mme DJAROUNE a quitté la séance à 19h43 (point n°50).

La séance a été **levée** à 20 H 01.

**M. GEST** : Mes chers collègues, bonsoir à tous et à toutes. Je déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint. Pour les non-Amiénois, vous découvrez le nouveau dispositif de micros qui fonctionne, nous l'avons testé la semaine dernière. Ce sera plus confortable. Il ne faut pas que plus de deux micros soient allumés et je serai obligé de réclamer si vous oubliez de couper votre micro et que deux autres micros sont ouverts. En dehors de cela, normalement tout doit fonctionner convenablement.

### **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

Marie-Christine ZOUINI	siège pour la commune de	Sains-en-Amiénois
Philippe THÉO	siège pour la commune de	Hébécourt
Flore FERRARO	siège pour la commune de	Saint-Saufieu
Brigitte FOURÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	Véronique CLECH
Marion DOURNEL-GARAT	donne pouvoir à	Alain GEST
Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Nathalie LAVALLARD
Michaël GUÉRIN	donne pouvoir à	Pierre SAVREUX
Hubert DE JENLIS	donne pouvoir à	Valérie DEVAUX
Caroline GIRARD	donne pouvoir à	Valérie ROSE-TÊTU
Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Anne-Sophie BRUNEL
Benoit DUMEIGE	donne pouvoir à	Eric CAPRON
Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	Daniel LELEU
Zoé DESBUREAUX	donne pouvoir à	Ismael BARA
Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	Tarek BAÏS
Jean-Luc JEUNIAUX	excusé	
Philippe THÉVENIAUD	excusé	
Ingrid VILLIERS (GUFFROY)	excusée	
Isabelle SAVARIEGO	arrivera en retard et donne pouvoir à	Margaux DELÉTRÉ
Pascal RIFFLART	arrivera en retard et donne pouvoir à	Marie Laure DERIVERY
Martin DOMISE	donne pouvoir à	Guillaume DUFLOT

### **DONT ACTE**

**M. GEST** : Je précise que Madame FERRARO siège aujourd'hui car notre précédente maire de Saint-Saufieu a démissionné, a même quitté la commune et le département. Des élections ont eu lieu dimanche, il y a un second tour. Dans l'attente des résultats du second tour, de l'élection d'un nouveau conseil municipal totalement réuni et d'un nouveau maire, Madame FERRARO était pour l'instant deuxième adjointe. La première adjointe étant agent de notre collectivité, elle ne peut pas siéger et c'est donc Madame FERRARO qui siège pour cette séance et peut-être pour la suite, le secret des urnes nous le dira.

### **2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

**M. GEST** : Le secrétaire de séance sera Thomas LHERMITTE comme les fois précédentes puisqu'il est le plus jeune des conseillers communautaires.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3.1 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.**

**M. GEST :** Je vous invite en premier lieu à vous prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour de notre séance d'un point en procédure d'urgence. Il s'agit du dossier relatif au versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation des Architectes de l'Urgence. Je dois dire que cela ne figure pas à l'ordre normal des choses dans la mesure où, à titre personnel, j'ai été extrêmement choqué de constater que le Maroc ne souhaitait pas accepter l'aide de la France. Pour autant, nous avons, d'une part, au titre de la collectivité, et souvent à titre personnel, beaucoup d'amitié pour le peuple marocain. Nous avons des relations avec une région du Maroc qui n'a pas du tout été touchée à l'occasion de ce séisme. Par ailleurs, depuis le séisme au Maroc, des inondations gravissimes ont eu lieu en Libye. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'attribuer aux Architectes de l'Urgence qui, on le sait, en font toujours le meilleur usage, une subvention de 10 000 € qu'ils répartiront entre le Maroc et la Libye.

Avant de mettre ce point aux voix, je souhaitais vous demander si vous acceptiez cet ajout à l'ordre du jour.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **56 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU SEISME AU MAROC ET AUX INONDATIONS EN LIBYE.**

**M. GEST :** Je vais donc tout de suite vous exposer le principe de cette subvention. Vous connaissez tous les conséquences de ce séisme et de la catastrophe naturelle survenue en Libye, ce n'est pas la peine, je pense, d'aller davantage dans le détail. On sait que 35 000 personnes ont été forcées de fuir leurs maisons en Libye.

A côté de Marrakech, dans les montagnes environnantes, les dégâts sont considérables et les populations vont être privées de logement pendant bien longtemps. La Fondation des Architectes de l'Urgence trouvera largement à employer l'argent que nous allons lui accorder, si vous en êtes d'accord.

Je mets donc aux voix cette délibération d'attribution de 10 000 € à la Fondation des Architectes de l'Urgence.

**M. DESCHAMPS :** Merci, Monsieur le Président. Nous allons, bien sûr, voter cette subvention, mais sans parler du cas précis de cette attribution pour le Maroc ou pour la Libye, je pense qu'il faudrait se poser la question de savoir comment, dans les mois ou les années futurs, nous allons envisager les autres incidents, accidents, tremblements de terre, tsunamis etc. qui vont nécessairement frapper des populations dans le monde entier de par les conséquences du réchauffement climatique et de tous ces dérèglements qui entraînent ces désastres.

Aujourd'hui, nous réagissons au cas par cas, de manière régulière, et c'est tout à notre honneur puisque nous faisons preuve de solidarité, comme nous en avons perçu nous-mêmes les fruits, et vous l'avez rappelé quand nous avons eu notre réunion de présidents, lorsque nous avons été touchés par les inondations à Amiens en 2001. Donc, cette solidarité entre villes, entre pays, est louable.

Mais peut-être, pour ne pas réagir régulièrement dans l'urgence, devrions-nous réfléchir à une subvention régulière aux Architectes de l'Urgence, tous les ans, du même montant. Les années où il n'y aurait rien, ils thésauriseraient cette subvention et l'utiliseraient les années où des besoins se

feraient ressentir. Cela nous éviterait d'être dans l'émotion, d'être sans limites puisque, malheureusement, on peut prédire que ce nombre de demandes de subventions va augmenter... ce ne sont pas des demandes de subvention... mais ces intempéries, ces drames vont augmenter, et jusqu'où irons-nous et jusqu'où pourrons-nous aller. Voilà la réflexion que je voulais porter auprès de ce conseil.

**M. GEST :** J'ai bien noté votre remarque. C'est assez difficile de trancher sur une question de cette nature. Pratiquement chaque année des événements gravissimes se déroulent dans le monde. Nous avons effectivement choisi, traditionnellement à chaque fois, d'intervenir. C'est un acte de solidarité, modeste en l'occurrence par rapport à l'étendue des dégâts. Effectivement, pour avoir bien connu la période des inondations en 2001, face à une responsabilité qui nous mettait en première ligne, je sais combien nous avons à l'époque apprécié la solidarité des autres, celle des autres villes, celle des autres départements, y compris quelquefois de l'Etranger. Donc, je ne sais pas quelle est la meilleure solution, mais en tout cas, je le répète, pour les peuples concernés, qui ne sont pas toujours responsables de l'attitude de leurs responsables politiques, il me paraît important de marquer ces terribles événements par une aide à cette association. Je la mets donc aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GEST :** Je souhaitais vous parler aussi de notre séance du 4 novembre 2021. Pourquoi ? Ce jour-là, nous avons approuvé la Convention Territoriale Globale de service aux familles qui remplace le Contrat Enfance-Jeunesse. Je dois vous dire que nous n'avons rien demandé, c'est la Caisse d'Allocations Familiales, sur instruction de sa caisse nationale, qui a souhaité à l'époque que nous ayons une convention avec eux. J'avais fait observer assez nettement à la Caisse locale des Allocations Familiales que ce n'était pas de notre compétence, mais que c'était de la compétence municipale. Pour autant, la caisse nationale voulait à tout prix cette convention. Et c'était indispensable pour que les communes concernées puissent bénéficier des services. Donc nous l'avons signée. Et là, j'ai appris il y a quelques jours que Madame le Maire de Boves a été autorisée par son conseil municipal à signer une convention de service en l'occurrence pour qu'un poste de chargé de coopération découle de la signature de ce document. Afin de pouvoir enregistrer la candidature de la commune de Boves, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme lui demande de fournir la preuve de cette candidature.

Je vous informe donc officiellement que la commune de Boves est candidate pour obtenir un poste de chargé de coopération en vue de l'accomplissement des missions de pilotage de la Convention Territoriale Globale. Cela figurera ainsi au procès-verbal de notre séance et pourra permettre à Madame VANDEPITTE de valablement faire valoir cette candidature.

Je dois vous dire que cette procédure me paraît pour le moins étrange, mais nous nous y plions volontiers pour que la commune de Boves ne soit pas entravée dans la démarche qu'elle a engagée. C'est donc pour que cela figure au procès-verbal de notre réunion.

Les élus du groupe Amiens C'est l'tien m'ont informé que la présidence de leur groupe, qui est tournante, serait désormais assurée par Monsieur Ismaël BARA pour les douze mois qui viennent puisque, je vous le disais, cette présidence est tournante, et Monsieur BARA remplace donc Monsieur DÉCAVÉ dans cette fonction pour un an.

Je vous informe par ailleurs que j'ai reçu deux questions orales du même groupe hors délai et qu'à titre exceptionnel, parce qu'il semble que le changement de date de la réunion, avancée du jeudi au mercredi, les a troublés, j'ai accepté de les inscrire malgré tout. Je pense qu'il y en a une qui



aurait pu être supprimée, cela n'a pas été le souci du groupe, elle recevra donc une réponse brève à la fin de notre séance, comme pour l'autre question.

Je vous rappelle par ailleurs dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 26 octobre à 18 heures ici même. Je précise que si j'ai été amené à avancer d'une journée le conseil, c'est tout simplement que nous avons demain et après-demain le congrès national de France Urbaine, l'association à laquelle nous appartenons et qui réunit les grandes villes et les agglomérations.

**DONT ACTE**

### **3.2 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE L'ADUGA POUR LES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS.**

**M. GEST :** La Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France nous a transmis son rapport d'observations définitives sur la gestion de l'association ADUGA pour les exercices 2017 et suivants, consacré notamment à l'enquête régionale portant sur la réhabilitation des friches en vue de créer des logements. Je rappelle que tout cela concerne l'intégralité du pôle métropolitain et non pas simplement Amiens Métropole.

Ce document vous a été communiqué et il convient d'en prendre acte. Voilà sur ce sujet. Je dois dire que les observations de la Chambre Régionale s'agissant de l'ADUGA sont extrêmement limitées car la gestion de l'ADUGA ne pose aucun problème.

**DONT ACTE**

### **4 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 11 MAI ET 29 JUIN 2023. APPROBATION.**

**M. GEST :** Le point 4 concerne les procès-verbaux des séances des 11 mai et 29 juin, qui ont été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.**

**M. GEST :** Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 23 juin et le 12 septembre 2023.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

**DONT ACTE**

### **6 - ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETES D'ASL ET D'AFUL. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.**

**M. GEST :** Amiens Métropole est propriétaire de biens immobiliers dans diverses copropriétés, associations syndicales libres (ASL) et/ou associations foncières urbaines libres (AFUL). Il est nécessaire aujourd'hui de compléter les désignations auxquelles nous avons déjà procédé et c'est pourquoi je vous propose de désigner Madame Anne-Sophie BRUNEL en qualité de titulaire

spécifiquement pour les assemblées générales de l'AFUL La Fabrika (ex-site Whirpool) et Amiens 2.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. MODIFICATION EN COMMISSION CONCESSION.**

**M. GEST :** Je vous propose de tirer les conséquences des textes législatifs et de modifier le nom de la commission de Délégation de Service Public que nous avons constituée en 2020 pour la dénommer "Commission Concession". En effet, le périmètre d'intervention de cette instance s'est élargi pour prendre en compte les concessions de service dont l'objet n'est pas la gestion d'un service public. Je pourrais vous citer comme exemple la restauration au parc zoologique, autrement dit le Pavillon Bleu. Y a-t-il des oppositions à cette décision ? Pas d'abstention ?

Mme DEVAUX, vous vouliez vous exprimer ? ... Très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**8 - CITADELLE. MARCHÉ DE TRAVAUX N° 12.75.029 LOT BAT01 AVEC LA SOCIÉTÉ RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. GEST :** Dans le cadre de la réalisation du pôle universitaire à la Citadelle d'Amiens, Amiens Métropole a passé un marché de travaux avec le groupement Léon Grosse - Renaudat Centre Constructions pour le lot gros œuvre maçonnerie-charpente métallique-étanchéité.

Suite au contentieux engagé par l'entreprise Léon Grosse, le Tribunal Administratif a rendu son jugement le 18 juillet 2022 et le marché a pu être soldé. Cependant la société Renaudat Centre Constructions, qui n'était pas partie à ce contentieux, a fait valoir auprès d'Amiens Métropole une réclamation pour le règlement du solde qu'elle estimait lui rester dû par la SEM Amiens Aménagement, mandataire de cette opération pour le compte d'Amiens Métropole.

Après de nombreux échanges et également des vérifications auprès de la SEM Amiens Aménagement, et avec l'accord de la société Renaudat, Amiens Métropole propose la validation du solde du marché à hauteur de 114 516,05 € TTC assortis d'intérêts au taux légal (6 314,48 €).

Je vous propose donc d'approuver ce protocole transactionnel et de m'autoriser à le signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - AMIENS. IMMEUBLE SIS 71 RUE DU FAUBOURG DE HEM. CESSION PAR ADJUDICATION. CAHIER DES CHARGES.**

**M. GEST :** La collectivité possède plusieurs biens inoccupés dans son parc immobilier qui se dégradent et n'ont plus vocation à demeurer propriété d'Amiens Métropole au regard de l'absence de projet les concernant ou du fait qu'ils ne répondent pas à un besoin. Afin de cesser toutes dépenses inhérentes à la conservation de ces biens cessibles, nous avons fait le choix de les identifier et de procéder à leur vente.

L'immeuble situé au n° 71 rue du Faubourg de Hem à Amiens a été identifié comme tel. Il s'agit d'un logement T3 de 72 m<sup>2</sup> bâti sur une parcelle de 244 m<sup>2</sup>. Je vous propose donc de le céder par adjudication, c'est à dire par ventes volontaires aux enchères, dont le cahier des charges, que je

vous invite à approuver, a été rédigé par le notaire. Je vous propose également de fixer sa mise à prix à 125 000 € conformément à l'avis des domaines, qui était de 124 740 €.

En outre, et pour mémoire, nous avons désigné, en 2020, les membres appelés à siéger au sein de la commission d'adjudication publique, MM. GUÉANT et DUFOUR titulaires. Je vous propose de fixer le quorum de cette commission à deux membres, en sus de la présidence dont j'assume la fonction.

Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) se sont abstenus.

**10 - ASSOCIATIONS LE MAIL ET APREMIS. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**M. GEST :** Amiens Métropole soutient depuis plusieurs années des actions de prévention de la délinquance dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Amiens Métropole.

Pour 2023, je vous propose de financer, d'une part, la reconduction des actions de prévention portées par l'association Le Mail, à savoir : l'action « Prévention des addictions et comportements à risques chez les étudiants à Amiens » pour un montant de 5 000 €, ainsi que l'action « Prévention de l'errance chez les jeunes » pour un montant de 12 500 €. Et, d'autre part, l'action portée par l'association APREMIS « Temps de vie, d'échanges et de médiation » pour un montant total de 9 500 €. Des conventions seront à signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - CLUB MOTOCYCLISTES DE LA POLICE NATIONALE. SUBVENTION. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** La Ligue Nationale des clubs motocyclistes de la Police Nationale et disciplines associées a pour objectif de former des conducteurs à la conduite d'un deux-roues motorisé tout en favorisant un rapprochement jeunes/police dans cette action et ainsi lutter contre les rodéos sauvages.

En 2022, 24 adolescents âgés de 14 ans issus des collèges César Franck, Edouard Lucas, Guy Mareschal, Rosa Parks, Jean-Marc Laurent à Amiens et Jules Verne à Rivery ont bénéficié de l'action, et 21 élèves ont été reçus au permis AM, qui est le permis européen remplaçant le Brevet de Sécurité Routière permettant à son titulaire de conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans.

Afin de soutenir cette action pour l'année 2023, je vous propose d'octroyer une subvention de 2.000 € (comme en 2022).

Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - MISE A DISPOSITION DES DONNEES SUR LES HYDRANTS ET POINTS D'EAU INCENDIE DETENUES PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME. CONVENTION.**

**M. GEST :** Dans le cadre de ses missions, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme dispose d'un logiciel dédié qui permet de localiser l'ensemble des Points d'Eau Incendie (poteaux, bouches, citernes et joints d'aspiration) et de visualiser leurs données de performance (débit et pression ou volume) sur tout le département.

Je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition des données entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Amiens Métropole et de m'autoriser à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors de précédentes séances, nous allons ce soir aborder un certain nombre d'autorisations de programme. Les vice-présidents qui ont plusieurs dossiers les présenteront conjointement. Il s'agira pour chacun de ces dossiers, d'approuver les opérations d'investissement au titre de la PPI 2022-2026 et l'affectation de crédits de paiement pour l'année 2023. Je serais également autorisé à solliciter tous les cofinancements potentiels auprès des financeurs éventuels.

**13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. GROS ENTRETIEN DU CREMATORIUM. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. GEST :** Chaque année, le crématorium nécessite une série d'opérations d'investissement visant à maintenir l'état des équipements actuels et à en créer de nouveaux. Pour 2023, c'est une somme de 125 000 € que je vous propose d'affecter, destinée aux différentes opérations listées dans la délibération.

Y a-t-il des questions ?

**MME. BECKER :** Bonsoir à toutes et à tous. Il semblerait que les règles aient changé au crématorium puisque maintenant la cérémonie ne peut durer plus de 30 minutes. Dernièrement, un de nos camarades est décédé et les camarades présents voulaient se recueillir, mais cela n'a pas été possible. Quand on sait que les familles sont déjà dans la peine et que l'on se doit de respecter cette peine, je voulais savoir si c'est une nouvelle règle qui a été mise en place.

**M. GEST :** Madame BECKER, je suis dans l'incapacité de vous répondre. De plus, Olivier JARDÉ qui suit ces sujets pour la Ville d'Amiens n'est pas là. Je n'ai pas eu connaissance d'une quelconque modification, mais je vais vérifier et je vous fournirai volontiers la réponse.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.*

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SECURISATION DES POINTS ECOLES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**M. DESSEAUX :** Dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée à la sécurisation des points écoles, il s'agirait pour 2023 d'affecter 120 000 € afin de traiter les points écoles de Querrieu (route nationale) et, sur Amiens, la rue Edmond Rostand, pour l'école Cœur Immaculé de Marie.

**M. GEST :** Des questions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci. Oui, c'est pour vous faire remonter une information, Monsieur le Président. J'ai eu pas mal de parents qui m'ont fait part d'un point école qui mériterait toute votre attention, c'est celui qui fait l'angle, à Amiens, de la rue Jules Barni et du boulevard de Bapaume, avec très peu de places. C'est un grand carrefour avec beaucoup de voitures qui passent, un trottoir très fin.

C'est l'occasion aussi de vous dire que nous avons beaucoup de retours positifs sur l'ensemble de la Métropole, et là encore plutôt sur la ville d'Amiens, sur ces aménagements qui donnent une cohérence, qui permettent d'avoir un vocabulaire urbain qui fonctionne bien et qui est compris. C'est donc un sujet qui donne satisfaction à beaucoup de personnes. Je voulais juste mettre un point de vigilance particulier sur le secteur que j'ai énoncé. Je vous remercie.

**M. GEST :** Je le note, nous allons regarder. Je n'ai pas été saisi jusqu'à présent sur cela, mais évidemment, ces aménagements se font progressivement.

**M. DESSEAUX :** Nous en avons parlé lors de la Commission, et en effet, il y a bien un programme en ce qui concerne les aménagements, notamment pour 2024 à hauteur de 340 000 €, également 340 000 € pour 2025, et pour 2026 un budget de 184 000 €. Les études sont en cours. Certains dossiers d'aménagement sécurité écoles vous ont été présentés, et nous en avons parlé lors de la Commission. Mais celui que vous évoquez n'avait pas été nommé, effectivement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA), n'a pas pris part au vote.*

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.*

**M. GEST :** Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX pour les points 15, 16 et 17.

**M. RENAUX :** Pour le **point 15**, je vous propose cette année d'affecter 800 000 € en crédits de paiement sur l'autorisation de programme relative au "dépôt de bus" pour la création d'une station de compression de gaz et pour la mise aux normes de l'atelier au dépôt de bus de Rivery. L'étude va être réalisée par une AMO cette année et les travaux commenceront en 2023 pour l'atelier du Centre d'Exploitation et de Maintenance de Rivery, et se finiront en 2024 pour la station de gaz.

Pour le **point 16**, il s'agit d'affecter la somme de 142 000 € de l'autorisation de programme "gros entretien patrimoine et petit équipement" du budget annexe Transport afin de financer des opérations de mise aux normes du dépôt de Rivery et d'augmenter la sécurité du poste électrique pour 100 000 €, ainsi que la réalisation de quais de bus en béton au dépôt pour 42.000 €.

Enfin, le **point 17** concerne un montant de 6 585 000 € que je vous demande de bien vouloir affecter pour l'achat de 9 bus articulés et 3 bus standards roulant au gaz, 11 véhicules de service pour le délégataire ainsi que pour le renouvellement de la billettique interopérable.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

**15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. ALIMENTATION GAZ ET MISE EN CONFORMITE DU DEPOT DE BUS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

**16- AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. GROS ENTRETIEN PATRIMOINE ET PETIT EQUIPEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

**17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE TRANSPORT. RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

M. GEST : Guy PENAUD va présenter les points 18, 19 et 20.

M. PENAUD : En **point 18**, l'autorisation de programme concerne la délégation des aides à la pierre. Pour permettre la réalisation de toutes les actions d'accompagnement dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, dans la continuité du partenariat conclu le 1<sup>er</sup> juin 2021 par convention avec l'Etat et l'ANAH, je vous propose d'affecter 2 700 000 € pour l'année 2023. En 2022, c'est une somme de 1 375 150 € qui a été mobilisée.

Le **point 19** concerne l'autorisation de programme destinée à soutenir le développement de l'accession sociale sur tout le territoire, non seulement via les opérations validées en Commission Accession et les opérations PSLA, mais aussi au travers du déploiement du dispositif P2A et du nouveau dispositif BRS (Bail Réel Solidaire) voté en 2022. Je vous propose d'affecter pour l'année 2023 un montant de 650 000 €.

Enfin, le **point 20**. Il s'agit de l'autorisation de programme consacrée au soutien des projets de rénovation des logements mis en œuvre par les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Cette autorisation de programme finance l'accompagnement gratuit aux travaux par un opérateur pour les propriétaires dont les revenus sont inférieurs au revenu intermédiaire, les aides à la rénovation du parc privé, les aides aux bailleurs sociaux qui contribuent à la résorption de l'habitat indigne et dégradé. 300 000 € sont proposés pour cette année.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ces trois rapports ? Il n'y en a pas.

**18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DELEGATION AIDES A LA PIERRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

**19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DEVELOPPEMENT ACCESSION SOCIALE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

**20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SOUTIEN AMELIORATION HABITAT PRIVE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

**21 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME. BUDGET ANNEXE EAU. TRAVAUX FUTURS. MISE EN PLACE DE LIAISONS FIBRE OPTIQUE EN REMPLACEMENT. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

M. MAQUET : Il y a lieu de prévoir le remplacement de l'ensemble des liaisons ADSL entre la supervision et les 80 sites d'eau potable par la fibre optique. Pour 2023, la somme de 700 000 € serait dédiée à ces travaux. Somme Numérique serait en mesure d'assurer le remplacement, dès 2023, de plusieurs sites. Orange pourrait assurer le remplacement des sites restants. Sachant qu'en 2024, nous voterons pour 500 000 €. C'est un dossier à 1,2 million d'Euros, il n'est pas anodin, mais c'est un petit dossier rapide.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) n'a pas pris part au vote.  
M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.

**22 - AMIENS. RUE ROGER DUMOULIN. RD 933 ZI NORD. AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE.  
CONVENTION.**

**M. DESSEAUX :** Il s'agit cette fois-ci de la rue Roger Dumoulin située dans l'espace industriel Nord. C'est une route départementale, la RD 933, avec accotement d'intérêts communautaires. Il est prévu, dans le cadre de la PPI 2022-2026, la réalisation de travaux d'aménagement des espaces piétons et vélos pour 740 000 €, parallèlement aux travaux de réfection de la chaussée réalisés par le Conseil Départemental.

Je vous propose de valider cet aménagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention technique et financière avec le Département de la Somme.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - SAINS-EN-AMIENOIS. RD 7. SECURISATION DE LA RUE DE LA CHAUSSEE.  
FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.**

**M. DESSEAUX :** Nous allons sur la commune de Sains-en-Amiénois. Je vous propose d'approuver les projets d'aménagements à intervenir sur la rue de la Chaussée (RD7) située à Sains-en-Amiénois et les conventions afférentes.

En effet, la RD7 est une longue ligne droite n'incitant pas les automobilistes à modérer leur vitesse malgré la limitation à 30 km/h et le plateau positionné devant la mairie ainsi que les coussins berlinois dans la partie Nord du tronçon. Il est donc proposé de matérialiser cette zone 30 avec des pavés de résine couleur brique et une zone en résine avec granulats, d'aménager une traversée piétonne en tout point de la chaussée, de procéder à du marquage au sol et à de la plantation d'arbres en complément des panneaux réglementaires. Il est aussi prévu de reprendre les coussins berlinois réalisés par le Département et de créer une place de stationnement.

Le coût des travaux est estimé à 39 000 € TTC et la commune participerait à leur financement via le versement d'un fonds de concours estimé à 9 750 €.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) s'est abstenue.*

*Mme ZOUINI n'a pas pris part au vote.*

**M. GEST :** Cette décision fera plaisir à la commune de Sains-en-Amiénois.



#### **24 - SALEUX. AMENAGEMENT DE LA RUE ROGER SALENGRO. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX :** Afin d'améliorer le cadre de vie sur la rue Roger Salengro à Saleux et pour faire cohabiter tous les usagers de la rue, je vous propose les aménagements suivants :

- instaurer la rue en zone 30,
- rendre accessibles les trottoirs,
- créer une piste cyclable, des plateaux surélevés à l'intersection des carrefours et sorties d'écoles,
- alterner les stationnements,
- végétaliser la rue,
- effacer les réseaux,
- désimperméabiliser une partie de la rue.

Le coût de l'opération est estimé à 1 500 000 € avec un fonds de concours de la commune de Saleux fixé à 179 950 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observation :

*Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) s'est abstenue.*

#### **25- VAUX-EN-AMIENOIS. AMENAGEMENT DE LA RUE GUILBERT. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.**

**M. DESSEAUX :** A l'occasion de la réhabilitation de la salle des fêtes de la commune de Vaux-en-Amiénois, et dans le cadre de l'aménagement de ses abords et pour assurer la sécurité et la circulation des piétons s'y rendant, je vous propose de matérialiser, sur la rue Guilbert qui est une voie d'intérêt communautaire, un cheminement en pépite sur la chaussée, du parking jusqu'à la salle des fêtes. Je vous invite également à créer un plateau traversant au droit de l'entrée de la salle.

Le coût est estimé à 28 000 € TTC, et je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de fonds de concours avec la commune de Vaux-en-Amiénois qui participerait à hauteur de 7 000 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observation :

*Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) s'est abstenue.*

#### **26 - ATMO HAUTS-DE-FRANCE. REALISATION DE L'EVALUATION MODELISEE A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DE DEROGATION A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFE-M). CONVENTION.**

**M. RENAUX :** Par délibération en date du 29 juin 2023, Amiens Métropole a conclu une convention de partenariat relative à la réalisation de l'évaluation modélisée à fournir à l'appui de la demande de dérogation à la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Depuis, le comité ministériel relatif à la qualité de l'air en ville a classé Amiens Métropole parmi les 3 villes où la qualité de l'air est la meilleure parmi les agglomérations obligées de mettre en place une ZFE-m. Ainsi, le ministre de la Transition écologique, Christophe BECHU, a confirmé qu'Amiens Métropole entre dans la typologie des territoires en vigilance. Dans les territoires de vigilance, seuls les

véhicules non classés doivent faire l'objet de mesures de restriction de circulation, ce qui modifie de fait les critères permettant de déroger à la mise en place d'une ZFE-m : la dérogation repose, en effet, sur le comparatif d'un scénario dit « de référence » correspondant à l'obligation de ZFE-m avec un scénario « volontariste » proposant des mesures volontaires de réduction des émissions d'oxyde d'azote, tel que c'est le cas pour Amiens Métropole (scénario adopté en mars 2023 dans le cadre du label Territoire Engagé Transition Ecologique). La dérogation est possible si le scénario volontariste donne de meilleurs résultats en termes de qualité de l'air que le scénario ZFE-m. En modifiant les critères d'exclusion des véhicules, l'Etat a de fait modifié le scénario de référence.

Ces modifications se traduisent par une nouvelle convention prenant en compte le travail déjà effectué et permettant d'ajouter le second scénario. La rémunération des prestations est portée dans ce cadre de 37 659 € HT à 44 821 € HT.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie, Madame THÉROUIN.

**MME THEROUIN** : Bonsoir à toutes et à tous. Alors, ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. Nous allons voter contre cette demande de réalisation d'une évaluation pour solliciter l'organisme de surveillance de la qualité de l'air pour justifier le fait qu'Amiens Métropole s'exonère de son obligation non plus légale, mais de son obligation morale à mettre tout en œuvre pour réduire la pollution de l'air à Amiens. Devons-nous nous satisfaire d'échapper à la ZFE en étant qualifié de territoire de vigilance ? Nous devons nous rappeler aussi des données qui figuraient dans les rapports "Développement durable" de notre collectivité. Alors, à l'époque, il y a quelques années, on avait encore les données sur l'état de la pollution. Je crois qu'un tiers de l'année, nous avons une qualité de l'air médiocre. Globalement, on peut donc se satisfaire qu'à Amiens Métropole la qualité de l'air est globalement meilleure que dans les autres métropoles. Pour autant, il y a quand même une obligation morale à ne pas s'en satisfaire et à devoir toujours agir pour baisser la pollution dans la ville, notamment parce qu'elle est issue des transports, mais il y a également un certain nombre d'autres pollutions que relève régulièrement ATMO Hauts-de-France.

Nous comprenons que vous saisissiez politiquement cette opportunité juridique, mais nous refusons qu'Amiens Métropole se saisisse de cette opportunité afin de fuir cette obligation morale de réduire davantage la pollution de l'air, on ne peut pas se satisfaire d'être "territoire de vigilance". Quand on parle de qualité de l'air, c'est la pollution, c'est la santé, c'est aussi la mortalité et les seuils français sont bien plus hauts en termes de tolérance que les seuils de l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, puisqu'ils sont de 10 microgrammes par mètre cube contre 40 microgrammes par mètre cube en France, en tout cas pour le dioxyde de nitrate.

Nous ne voterons donc pas le fait qu'Amiens Métropole se défile de ses obligations morales par rapport à la pollution de l'air.

**M. GEST** : Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

**M. RENAUX** : Je ne sais pas ce que c'est qu'une obligation morale. Il y a des éléments factuels. On nous demande de faire réduire les émissions d'oxyde d'azote, et c'est donc sur une part de la qualité de l'air, et c'est la part qui concerne justement la circulation automobile que les ZFE ont vocation à réduire. Or, sur le dioxyde d'azote, il est démontré par l'ATMO elle-même, par les relevés, que depuis 2012 nous avons une baisse continue des taux de dioxyde d'azote. Nous sommes largement en dessous des seuils réglementaires et nous flirtons avec le seuil recommandé par l'OMS. D'ailleurs, ce ministère est quand même très attentif. S'il a revu les choses, s'il prend en compte que les tendances sont plutôt favorables et la qualité de l'air... Nous avons des épisodes de pollution qui sont exogènes sur quelques jours par an, je le rappelle. Exogènes, c'est-à-dire des pollutions venant parfois même d'autres pays qui rouvrent, notamment,

des centrales à charbon dans le cadre de leur politique énergétique qui leur appartient. Mais en l'occurrence, du point de vue endogène, de la collectivité, les efforts qu'elle a faits depuis des années en matière de réduction des émissions, les scénarios que nous avons délibérés et que nous mettons en œuvre, ce que nous faisons aussi en matière de transport, fait qu'aujourd'hui, eh bien on doit travailler à partir de données objectives. Nous faisons appel à un organisme indépendant qui est l'ATMO. Nous étions partis sur un scénario, il y a eu changement de donne, et donc cela se traduit par cet avenant sur les missions confiées à l'ATMO.

**M. GEST :** J'ajouterai, Madame THÉROUIN, que je ne vois pas quel acharnement vous avez à vouloir à tout prix inquiéter les Amiénois et les habitants de la Métropole. Croyez bien une chose, si nous étions vraiment en situation difficile sur ce plan-là, avec des risques avérés pour la santé, nous n'aurions pas la même attitude. Mais en l'occurrence aujourd'hui, et nous ne sommes d'ailleurs pas la seule agglomération à avoir changé de statut, je n'ai vu aucune obligation morale à cet égard. Il faut surveiller, c'est très bien, mais de là à imposer aux catégories de citoyens les moins riches ou les plus pauvres, comme vous voulez, parce que ce sont bien ces catégories qui n'ont pas les voitures les plus récentes, et de faire croire aux gens qu'ils habitent dans une ville et dans une agglomération polluée, je ne vois pas l'intérêt. Ou alors il faut que vous m'expliquiez.

D'autre part, s'agissant des ZFE elles-mêmes, la démonstration n'a jamais été faite de leur efficacité. Regardez d'ailleurs comment des pays voisins européens pratiquent. La mise en place des ZFE est très variable d'un pays à un autre, elle est très loin d'être uniformisée sur le plan européen parce que les conséquences sont très fâcheuses pour les catégories de citoyens qui pourraient être amenés à être privés de leur véhicule. Je l'ai déjà dit, c'est une mesure parfaitement antisociale, comme aurait dit en d'autres temps quelqu'un que vous avez bien connu. C'est typiquement cela pour un résultat non avéré. Par contre, ce qui est avéré, Madame THÉROUIN, c'est que vous n'arrêtez pas de critiquer, là encore il y a un acharnement contre les voitures, les véhicules à moteur. Si nous avons amélioré la situation à Amiens, c'est, d'une part, comme vient de le rappeler Jean-Claude RENAUX, la conséquence de toute une série de mesures qui ont été prises depuis plus de dix ans, et par ailleurs, l'amélioration des moteurs thermiques qui ont énormément progressé et qui polluent moins.

J'ajoute qu'au moment même où nous allons vers des moteurs électriques généralisés, 2035, vous allez avoir automatiquement encore une amélioration de la situation. Et c'est à ce moment précis que vous voudriez, d'une part, imposer une mesure antisociale à une catégorie de citoyens et, par ailleurs, imposer une mesure qui n'a jamais fait ses preuves nulle part. On a inventé un système, comme on sait le faire, et de manière généralisée comme on sait le faire aussi, comme tous les honorables parlementaires, dont j'ai été, savent le faire, c'est-à-dire une mesure généralisée avant de l'avoir testée quelque part, et en ne mesurant pas les conséquences, y compris en termes social, d'une telle mesure.

C'est la raison pour laquelle dans un premier temps nous avons demandé une dérogation et que d'une certaine façon le gouvernement s'est rendu compte de la difficulté de mise en place et la difficulté de mesurer l'efficacité de cette mesure créée, je crois d'ailleurs, par Madame POMPII, et il se trouve qu'il a décidé d'avoir une deuxième classification vis-à-vis de la quasi-totalité d'ailleurs des communautés d'agglomération qui, comme la nôtre, n'ont absolument pas à craindre demain et à faire craindre à sa population qu'il y a un problème de santé.

Enfin, sur le sujet, parce que je regarde de très près, croyez-moi, parce que nous engageons notre responsabilité, il ne faut pas l'oublier, pas vous mais moi, il se trouve que si c'était vraiment le cas, on pourrait véritablement déterminer d'où vient le nombre de 40 000 morts par an évoqué avec beaucoup d'assurance par beaucoup de commentateurs. Car moi, je ne sais jamais dire comment un médecin - il y a des médecins dans la salle - fait pour déterminer que la personne est décédée à

cause des pollutions atmosphériques. Donc, tout cela mérite vraiment d'être examiné avec beaucoup de soin. Nous l'avons fait, nous ne partons pas sur un dossier vide, au contraire, nous avons des résultats, Jean-Claude RENAUX vient de le dire, très proches de la norme de l'OMS qui n'est pas la norme à respecter en France. Alors donc, je crois qu'il y a plein de choses réunies qui viennent abonder dans le sens de la décision que nous vous demandons de prendre maintenant et que, je l'ai bien noté, vous refusez de voter.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA ont voté contre.*

**27 - CHALLENGE MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE. PARTICIPATION ET ORGANISATION. ANNEE 2023.**

**M. RENAUX :** Comme chaque année depuis dix ans et dans le cadre de l'élaboration de son plan de déplacements de l'administration (PDA), la collectivité fait concourir ses agents et participe au Challenge Mobilité en organisant des ateliers, animations et remise de récompenses à destination des agents aux déplacements vertueux. Ce challenge vise à promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et à valoriser les bonnes conduites en matière de mobilité.

Pour l'année 2023, je vous propose d'approuver la participation de la Métropole à ce Challenge Mobilité Hauts-de-France qui se déroule actuellement. Son coût est estimé à la somme de 16.000 €.

**M. GEST :** Des questions ? Non.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28 - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS ET SERVICES ANNEXES. DELIBERATION TARIFAIRE POUR LE SERVICE BUSCYCLETTE. ANNEE 2023.**

**M. RENAUX :** Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public de transports urbains et des services annexes que nous avons approuvé le 9 novembre 2017, je vous propose de procéder à de nouvelles modifications tarifaires, applicable au 1<sup>er</sup> octobre, pour le service Buscyclette. Il s'agit d'intégrer de nouvelles conditions de location et de tarifs pour les gammes de vélos qui vont venir intégrer le parc de Buscyclette dans le courant de cette année 2023 : vélos rallongés et vélos pliants électriques.

**M. GEST :** Des questions ? Oui, je vous en prie, Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Bonsoir. Oui, nous aussi sommes contre la ZFE telle qu'elle s'applique.

**M. GEST :** Ce n'est pas le sujet.

**M. PRADAT :** Là, on a une mesure qui peut permettre de réduire la voiture en ville, et nous trouvons que la nouveauté des triporteurs électrifiés permet justement, pour les familles et notamment pour les parents, de se passer de la deuxième voiture. Nous voterons pour cette délibération, simplement en s'interrogeant sur un point. Le triporteur n'est proposé à la location que pour un mois pour 50 €. Or, on sait que les VAE, les vélos à assistance électrique, sont proposés à la location à l'année. Nous avons compris que l'idée est de permettre une rotation du parc et que c'est un investissement nouveau. Mais on voit déjà dans les rues d'Amiens, depuis que ces appareils

ont nettement baissé en prix, une multiplication de ces appareils. Nous pensons que c'est une bonne chose. Or, pour l'accompagner plus efficacement, nous regrettons que cette nouvelle convention de tarifs avec Buscyclette ne permette pas de louer ces triporteurs électriques à l'année, car ne pas pouvoir les louer à l'année incite finalement à l'achat. Donc nous voterons pour et nous insistons pour la prochaine convention annuelle 2024 à aller plus loin dans la conversion de ce parc parce qu'on sait, et on le voit, que les familles ont souvent une deuxième voiture, et c'est un vrai levier. Or, en dehors des ZFE, il y a effectivement à Rome, à Londres, à Florence, en Belgique, de nombreuses zones qui permettent d'exclure la voiture des centres-villes et cela porte ses fruits. C'est l'application de la ZFE telle qu'elle est prévue qui est antisociale, et nous sommes aussi contre cette ZFE.

**M. GEST :** Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer le gros problème des vols de batteries sur ces vélos puisque de plus en plus de personnes qui louent ces vélos se font voler cette batterie, et il ne faut pas se cacher derrière notre petit doigt, on sait qui vole ces batteries. Il y a un vrai marché de vol et de recel pour les livreurs professionnels, je ne vais pas citer les marques mais ceux qui livrent des repas à domicile, c'est connu, c'est su, et on a un moyen de lutter contre cela, c'est de modifier le règlement de location pour que Buscyclette refuse, ne loue plus à des personnes qui utilisent les vélos à des fins de livraison. Alors, vous allez me dire que c'est compliqué lors de la signature du contrat de savoir ce que va en faire la personne, certes, mais si le contrat prévoit cela, il suffit après de mandater et missionner notre police municipale pour arrêter les livreurs qui ont bien souvent une deuxième batterie sur leur porte-bagages. Ils ont la batterie qui correspond à leur vélo, et d'ailleurs bien souvent le vélo n'est pas à leur nom, je tiens à le signaler, et ils ont aussi une deuxième batterie qui vient donc d'un recel. Ils ont acheté cette batterie au marché noir, ce qui leur permet, au lieu de faire 30 km par jour, de rouler 60 km par jour. On comprend l'intérêt, mais voyez-vous, même si on comprend l'intérêt, même si ces personnes ont un métier difficile, sont dans une misère sociale et professionnelle, je l'entends, on ne peut pas rester les bras croisés en laissant des habitants de notre métropole se faire voler de plus en plus souvent leur batterie et d'aller devoir payer 400 ou 450 € une nouvelle batterie chez Buscyclette.

C'est certainement compliqué à mettre en place, ce n'est pas du tout une mesure anti-pauvre, c'est une mesure qui sert à préserver les personnes qui louent ces vélos toute l'année. Nous avons un service juridique performant à Amiens Métropole, je vous engage à les faire travailler sur ce dossier.

**M. GEST :** Monsieur DESCHAMPS, en vous écoutant, je me dis, si je ne vous connaissais pas : il est tellement au courant de tout le détail, on pourrait penser que vous pratiquez vous-même. Faites attention quand même à porter des accusations sans preuves. Heureusement que vous n'avez pas cité de nom, mais c'est quand même délicat, même si la rumeur a plutôt tendance à confirmer vos dires. Cela ne nous a d'ailleurs pas échappé, et c'est la raison pour laquelle nous avons déjà beaucoup réfléchi sur ce sujet.

**M. RENAUX :** Oui, donc deux points. Sur la réaction de Monsieur PRADAT concernant les vélos rallongés etc., d'abord c'est un service nouveau. Ce type de matériel n'est pas du tout du même coût d'achat qu'un vélo électrique normal, puisque là, on est sur plus de 4 000 € le vélo. C'est un investissement important, et on peut comprendre que les familles aient envie de se tester avant d'aller vers l'achat d'un vélo, qui est quand même un objet particulier qui rentre plus dans une appropriation personnelle, familiale, que sur un système de location. Mais l'avenir nous le dira. Aujourd'hui, nous faisons l'effort d'acheter ces vélos, de permettre aux habitants de la Métropole de se tester avant de pouvoir éventuellement faire leur achat, achat qui, par ailleurs, est accompagné

d'un bon nombre de communes par une prime aussi à l'achat qui, je crois, s'élève à 300 €. Je pense, en ayant travaillé le sujet, y compris avec les équipes, que nous sommes dans le bon créneau.

Concernant la rumeur sur les vols de batteries, il y a des vols de batteries, bien sûr, ce n'est pas un phénomène de masse non plus, cela arrive. Après, je me garderai bien, je ne suis ni policier ni juge, de qualifier telle ou telle catégorie de coupables. Vous parlez de l'utilisation des vélos par une catégorie, les livreurs. Ce que nous avons voulu faire, c'est plutôt sensibiliser sur l'usage des vélos. Je rappelle que sur le fond, le service de vélos Buscyclette est un service de location de vélos pour une utilisation personnelle et familiale. Ensuite, c'est très compliqué d'identifier la personne pour qui etc., donc ça fait rentrer les agents de Buscyclette dans un système, au moment de la prise de la commande, un peu compliqué. Par contre, ce que nous avons renforcé dans cette délibération, c'est veiller à ce que nos vélos ne soient pas dégradés prématurément par une utilisation sur-intensive. Quand vous louez un vélo à Buscyclette, on vous doit l'entretien, mais l'entretien dans des conditions normales d'utilisation. Dans cette délibération on dit que si à un moment donné, les vélos nécessitent des interventions supérieures à 200 € à l'année, c'est que l'on dépasse le cadre contractuel et à partir de là, ce pourrait être un facteur de rupture de contrat.

Ensuite, nous avons aussi renforcé, au niveau de l'inscription, le fait que les cautions soient apportées par la personne qui vient louer un vélo et non pas par une tierce personne qui vient cautionner. Donc voilà, nous avons mis un certain nombre d'éléments qui vont dans le sens de veiller à une bonne utilisation du service. Voilà ce que je peux dire là-dessus.

**M. GEST :** C'est très compliqué à résoudre, mais nous ne sommes ni aveugles ni sourds, nous savons très bien qu'il y a un problème. Et donc nous avons essayé de trouver deux mesures déjà visant à justement limiter les conséquences de cette sur-utilisation du vélo. Nous verrons bien ce que cela donne. Après, quant aux contrôles inopinés, cela peut éventuellement se faire si la personne est dans une rue piétonne à une vitesse nettement au-dessus de ce qu'elle doit être, puisque normalement c'est la vitesse d'un marcheur, mais c'est quand même très délicat. Attention aux interpellations qui s'apparenteraient à un délit au faciès. Nous concluons sur ce sujet, Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Juste deux secondes. Ce n'est pas un délit au faciès d'arrêter une personne qui a une batterie enfilée dans son chargeur et une autre batterie supplémentaire. Ce n'est pas possible de louer un vélo avec deux batteries, donc si une personne a deux batteries, c'est qu'elle est en infraction, ce n'est pas du faciès. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur ce dossier parce que cette délibération ne prend pas en compte cette problématique.

**M. GEST :** Très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont abstenus.*

## **29 - TRANSMISSION DES DONNEES CONCERNANT LES ACTES DE DELINQUANCE COMMIS DANS LES TRANSPORTS COLLECTIFS TERRESTRES. CONVENTION ISIS.**

**M. RENAUX :** Le système d'information ISIS (Intégration Standardisée des Informations de Sûreté) est une application propriété du Ministère de la Transition écologique chargé des transports, et un

outil de recueil et de suivi des faits de délinquance dans les transports qui vise à renforcer la connaissance et la compréhension des phénomènes de délinquance observés. Il permettra de collecter les données relatives aux faits de délinquance et de les restituer à chaque acteur des transports collectifs de voyageurs suivant les règles définies dans le cadre de la convention qui vous a été transmise et que je vous demande de bien vouloir approuver. Cet outil est opérationnel depuis juillet 2018 et 25 réseaux de transport (Lille, Bordeaux, Nantes...) sont engagés dans le dispositif.

**M. GEST :** Des questions ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. CONVENTION-TYPE.**

**MME BRUNEL :** Bonsoir, chers collègues, je vous remercie Monsieur le Président. Il s'agit de notre dispositif pérenne d'aide aux investissements matériels pour soutenir les petites entreprises dans leurs projets d'investissements. Nous avons 7 dossiers, ce qui représente pour les entreprises un investissement de 118 792 € au total. Et nous accorderons un montant total d'aides de 14 939 €.

Monsieur le Président, je voulais juste souligner que, comme habituellement, et comme je le souligne en commission, les dossiers sont variés et concernent un panel d'activités que l'on retrouve couramment. Je voulais juste ajouter cela.

**M. GEST :** D'accord. Y a-t-il des questions. Non.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**31 - ENTREPRISE EVOAIR. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET A LA CREATION DE 10 EMPLOIS. CONVENTION.**

**M. FOUCAULT :** Il s'agit d'une nouvelle création d'entreprise sur Amiens, comme à peu près à chaque conseil, avec plus ou moins d'emplois. Ici, nous aurons 10 emplois supplémentaires. C'est une entreprise spécialisée dans la réparation et l'installation de machines et d'équipements de compression d'air et de gaz, qui était installée à Gamaches et qui va s'installer sur la ZI Nord. L'entreprise s'appelle EVOAIR, mais nous traitons avec sa SCI qui s'appelle AFAIR, puisqu'il y a un développement immobilier sur Amiens. 10 créations d'emploi. Il y a de l'immobilier plus de l'emploi, soit 4 000 € par emploi, ce qui fait 40 000 € qui sont sollicités pour ces 10 emplois et cette PME.

**M. GEST :** Des questions ? Non.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**32 - SOCIETE YNSECT. AIDE A L'IMPLANTATION ET A LA CREATION D'EMPLOIS. PROLONGATION DU DELAI. AVENANT.**

**M. FOUCAULT :** Il s'agit cette fois-ci d'une société beaucoup plus connue nationalement et même internationalement puisqu'elle se positionne sur le marché de la révolution alimentaire et qu'elle a choisi il y a quelques années de s'installer à Amiens. C'est une startup industrielle qui s'appelle YNSECT, avec son usine d'Amiens qui s'appelle YNFARM, parce que c'est vrai que l'on parle beaucoup du produit de sortie, mais c'est d'abord de l'élevage, comme dans n'importe quelle ferme

à partir de scarabées et de larves de scarabées qui vont ensuite se transformer en protéines permettant de nourrir, en tout cas pour l'instant, les animaux. Vous l'avez tous vue de près ou de loin commencer à monter puisque c'est une ferme verticale, c'est très impressionnant, c'est un investissement gigantesque, aidé par l'Etat mais aidé aussi par des levées de fonds très importantes. J'ai pu d'ailleurs, avec le directeur général adjoint, la visiter à nouveau la semaine dernière. Les travaux sont quasi-finis, ce sont des process industriels extrêmement sophistiqués. C'est une innovation industrielle de premier plan.

Ce qui explique en partie la délibération de ce soir, et nous l'avons vu pour toutes les entreprises et même pour les particuliers, c'est qu'entre les délais de construction liés à la crise Covid plus, ce qui est normal, quelques petites modifications dans le cadre du process de construction industrielle, la société a souhaité demander un délai d'un an pour faire face à ses obligations en termes d'emplois, qui sont de 110 emplois, à travers la convention passée avec nous il y a quelques années. Donc au lieu d'avoir ces 110 emplois fin 2023, elle les demanderait pour fin 2024. En réalité, pour être tout à fait franc avec vous, nous sommes vraiment à peu de chose près dans les clous puisque nous sommes à près de 100 emplois déjà pour fin 2023. Mais YNSECT a choisi d'être parfaitement réglo sur les 110 emplois et demande de reporter à fin 2024. En termes d'emplois, on peut dire que le compte est quasiment bon et nous aurons donc une belle inauguration au premier semestre de l'année prochaine.

**M. GEST** : Merci. Y a-t-il des questions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA se sont abstenus.*

**33 - PLATEFORME TERRITORIALE PROCH'EMPLOI. ANNEE 2023.  
CONVENTION DE FINANCEMENT.**

**MME BRUNEL** : Il s'agit ici de la convention de financement de notre plateforme territoriale Proch'Emploi qui a été mise en place par le Conseil Régional et par le Conseil d'Amiens Métropole. Là, il s'agit vraiment du fonctionnement de la plateforme et de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de 136 000 € qui correspond grosso modo au financement des salariés qui travaillent avec dynamisme au Proch'Emploi. C'est dans la lignée des points que nous avons vus précédemment. A chaque fois qu'une entreprise s'implante à Amiens, Proch'Emploi est présent pour aider au recrutement.

Il s'agit d'autoriser notre Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional.

**M. GEST** : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BECKER.

**MME BECKER** : Ce dispositif reste globalement peu performant. S'il fallait le rappeler, le rapport de la Cour des Comptes avait, il y a deux ans, été très critique à l'égard de la politique de Xavier BERTRAND. Proch'Emploi va aussi être une pierre à l'édifice de France Travail. Alors France Travail, c'est quoi ? C'est le dernier chantier prioritaire d'Emmanuel MACRON qui veut remettre les précaires au boulot bâton à la main. Nous voterons contre.

**M. FOUCAULT** : C'est un dispositif régional, nous n'en avons que des avantages puisque les postes sont financés. Après, il faut voir les résultats. Ce n'est pas que grâce à Proch'Emploi, mais ce qui



compte c'est le bilan, le taux de chômage sur Amiens a baissé de 3% sur les dernières années, nous sommes passés sous les 9%, nous avons une décreue du chômage plus forte au niveau amiénois qu'au niveau national. Alors après, on peut apprécier ou pas le dispositif de Proch'Emploi, mais bon, je suis comme Saint Thomas, ce que je vois, c'est la forte baisse du chômage pour Amiens au bénéfice notamment des jeunes puisque sur Amiens nous avons quasiment retrouvé le taux de chômage des jeunes des années 1980. Donc voilà, je crois que c'est à Xavier BERTRAND et à la Région d'apprécier s'ils ont envie de poursuivre le dispositif Proch'Emploi, mais pour nous, ce n'est que bénéf.

**M. GEST :** Et comme je ne doute pas un seul instant que Madame BECKER a lu avec attention le rapport, elle a pu voir les résultats chiffrés de Proch'Emploi. Je vais redonner la parole à Anne-Sophie à ce sujet, mais pour être en contact assez souvent avec des entreprises, je peux vous dire qu'elles sont assez satisfaites du service qui leur est rendu.

**MME BRUNEL :** Je voulais juste ajouter, Madame BECKER, que vous avez déjà souligné cela l'année dernière ou il y a deux ans. En fait, vous mélangez le dispositif Proch'Emploi au niveau... enfin, vous confondez le fonctionnement de la plateforme Proch'Emploi et les aides que peut accorder Proch'Emploi. Là, on parle vraiment de la compétence de la plateforme territoriale avec ses agents. Je peux vous assurer que les entreprises qui arrivent à Amiens sont ravies. Par exemple, Proch'Emploi a encore récemment accompagné le magasin Monoprix. YNSECT, on n'en parle déjà plus mais ils étaient déjà très présents, EVOAIR que nous venons de citer sollicite Proch'Emploi. Il ne faut pas comprendre Proch'Emploi comme se mettant en concurrence avec le Pôle Emploi, c'est un travail en commun. Quand on se déplace, par exemple, à Etouvie, comme nous l'avons fait récemment au mois de juin, il y a Pôle Emploi, il y a les agences d'intérim, il y a Proch'Emploi, et tout le monde travaille ensemble pour justement continuer à faire baisser le chômage. Voilà.

**M. GEST :** Merci, Anne-Sophie et Marc.

**ADOPTE**

Observations :

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA), M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) ont voté contre.*

**34 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 15<sup>ÈME</sup> EDITION. REGLEMENT.**

**MME PINON :** Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présente un challenge que vous connaissez bien puisqu'il s'agit de la 15<sup>ème</sup> édition du Challenge Amiens Campus destiné à nos étudiants amiénois. Ils peuvent participer à ce concours de manière individuelle ou groupée. Donc vous avez, évidemment, les étudiants de l'UPJV, de l'ESC, d'UniLaSalle ou de l'ESAD qui peuvent donc porter des projets de création d'entreprise.

Ce concours a lieu tous les ans. Vous avez une enveloppe globale qui vous est proposée à une hauteur maximale de 6 000 € et il s'agit ici d'approuver le règlement qui recense les modalités d'organisation, et d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des prix sur présentation d'un état des lauréats et des montants attribués. Les membres du jury, le parrain ou la marraine sont évidemment désignés par un arrêté du Président.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**35 - SUBVENTIONS LIEES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. 4<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

**MME PINON :** Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> répartition pour 2023 de soutiens à des projets, à des associations ou à des manifestations qui concernent l'enseignement supérieur. Le premier porteur de projet est l'UPJV, soit une enveloppe dédiée de 6 000 €, notamment pour :

- l'organisation de la 25<sup>ème</sup> édition du Congrès annuel de la Société Française de Recherche Opérationnelle et d'Aide à la Décision qui se tiendra en mars 2024 au pôle Cathédrale de l'UPJV, soit une enveloppe de 2 000 €.

- l'organisation d'une manifestation scientifique intitulée « Transitions agricoles : quelle place pour le droit », un sujet passionnant, à Amiens du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, soit une enveloppe de 1 000 €.

- l'édition 2023 des « Prix de thèses », c'est assez classique. Nous soutenons deux écoles doctorales avec donc deux « Prix de thèses », soit une enveloppe de 3 000 €.

Le deuxième porteur de projet est quelque chose que vous connaissez bien, donc un projet porté par le CROUS qui concerne « Festitude », nous sommes en plein dedans et ce soir d'ailleurs, c'est à la Lune des Pirates. Il a lieu du 19 septembre au 19 octobre 2023, l'idée étant que les étudiants puissent faire connaissance de leurs établissements et équipements culturels d'Amiens Métropole. Nous incluons aussi la « Nuit des étudiants du monde » qui se tiendra au musée et qui verra cette année le retour en grand nombre de nos étudiants internationaux chinois.

Ensuite, nous avons la Fédération des Associations Etudiantes Picardes, et donc évidemment un soutien financier davantage d'actualité malheureusement, que je vous propose cette année de porter à 10 000 €. L'année dernière nous étions à 4 000 €, mais comme j'avais pu l'indiquer en commission, tout le travail de dialogue que nous avons mené avec cette association, les échanges que Monsieur le Président vous avez effectués avant l'été pour faire le point sur l'année écoulée et sur la rentrée qui allait arriver, nous amènent aujourd'hui à vous proposer donc une subvention de 10 000 € pour aider le fonctionnement de l'épicerie solidaire AGORAE.

Pour terminer, 10 000 € à l'association ALEPI pour l'organisation du programme « Les Entrepreneuriales », pour l'année universitaire 2023-2024, sur un programme d'accompagnement et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**36 - DEPLOIEMENT DU BUDGET VERT. PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.**

**M. MERCUZOT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, vous m'autoriserez, je l'espère, à prendre quelques minutes pour développer un peu une délibération qui peut apparaître comme très technique, mais qui en réalité mérite bien plus qu'un seul aspect technique.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, à partir de maintenant, d'acter le fait que nous allons déployer un Budget Vert, ce qui va constituer le fait que nous allons coter les dépenses de notre compte administratif selon leur impact sur le climat. Nous allons donc considérer, dépense par dépense, quelles sont les dépenses très favorables au climat, celles qui sont favorables, celles qui sont neutres et celles qui, au contraire, sont défavorables au climat. Pour cela, nous allons nous appuyer sur la méthode qui a été mise en place dans le cadre de France Urbaine, alimentée par l'Institut pour le Climat, dont vous avez peut-être déjà entendu parler les uns et les autres. Et une méthode qui ne s'impose à personne, qui est choisie librement par nous, puisque ce qui caractérise ce Budget Vert, c'est que pour l'instant il n'est pas rendu obligatoire par la loi. Cela pourra venir mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est donc une démarche volontaire de notre part, une démarche volontaire qui, d'ailleurs, rejoint une démarche que quelques collectivités - je pense, par exemple, à la ville de Lille - ont d'ores et déjà entamée depuis maintenant quelques années.

Nous allons, je l'ai dit, travailler sur le compte administratif. Pourquoi sur le compte administratif et pas sur le budget ? Eh bien, parce que le compte administratif, vous le savez, révèle la réalité des dépenses que nous avons effectuées, alors qu'un budget primitif est un budget qui autorise des dépenses, mais cela ne veut pas dire que toutes les dépenses autorisées sont effectuées. Cela nous permettra donc de partir de la réalité, nous allons donc commencer à travailler à partir du compte administratif que nous avons voté en juin 2023, donc le compte administratif 2022. Et notamment cette cotation des dépenses sur le compte administratif va évidemment nous servir au moment de la préparation du budget 2024. Je me permets de vous indiquer que ce Budget Vert, cette cotation de nos dépenses en fonction de leur impact sur le climat, concernera les dépenses du budget principal, mais également les dépenses des budgets annexes qui sont les plus impactantes sur la question environnementale. Je pense évidemment au budget annexe Transport, je pense évidemment au budget annexe Eau et Assainissement, au budget annexe Ordures ménagères, et enfin à ce budget annexe beaucoup plus modeste financièrement, mais qui ne peut pas ne pas avoir d'impact sur le climat, c'est le budget annexe consacré à l'aérodrome de Glisy.

C'est donc une démarche, un premier pas que nous faisons, et j'ai souhaité prendre quelques minutes pour vous l'exposer parce qu'en réalité, c'est une démarche qui va nous entraîner sur une période très longue et qui va nécessiter que nous nous améliorions d'année en année dans notre analyse d'abord, et puis dans le fait que nos budgets, tels que nous les voterons, devront de plus en plus être les moins impactants possibles pour le climat. C'est donc une démarche au long cours, une démarche dont il ne faut pas attendre de miracle, mais une démarche qu'il nous paraît aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre. Je vous remercie de votre attention.

**M. GEST :** Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Non. Je le mets donc aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**37 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. SUBVENTIONS DE L'ETAT. ANNEE 2023.  
CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Il s'agit d'une délibération portant sur les crédits de la Dotation Politique de la Ville, subvention de l'Etat pour l'année 2023, convention.

La Ville d'Amiens et Amiens Métropole sont éligibles à la Dotation de la Politique de la Ville, communément appelée DPV, bénéficiant aux collectivités particulièrement défavorisées comprenant des quartiers prioritaires. Son but est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services, et pour 2023, une enveloppe globale de 2 206 792 € peut être mobilisée.

A l'issue de l'instruction des dossiers soumis auprès du Préfet de la Somme, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente avec l'Etat, afin de bénéficier, en ce qui concerne Amiens Métropole, de la somme de 1 346 339 € de crédits au titre de 11 projets (6 en fonctionnement, 5 en investissement). Les projets sont les suivants :

- Le Safran : Festival "Les Safra'numériques" 2024
- Orchestres à l'école 2023/2024
- Le dispositif First Emploi
- Le dispositif Boost Emploi
- L'Entrepreneuriat au féminin dans les QPV
- La Coordination et la mise en œuvre des projets de jardinage participatif

Au niveau de l'investissement, il s'agit d'investissements sur :

- Le Centre culturel Jacques Tati : travaux
- Le Stade Urbain Wallet : travaux de mise en accessibilité de vestiaires
- Le Gymnase Jean-Marc Laurent : travaux
- La Médiathèque Léopold Sédar Senghor : travaux
- Des travaux de rénovation du Nautilus dans sa phase 2 pour laquelle nous affectons

une somme de 1 023 180 € qui s'ajoute au million que nous avons déjà consacré l'année dernière sur la DPV de 2022.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**38 – SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE. PARTENARIAT ET COORDINATION EN VUE DE FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES. CONVENTION.**

**M. PENAUD :** Il s'agit d'un partenariat et d'une coordination en vue de favoriser la rénovation énergétique des logements privés et donc d'une convention à intervenir.

La collectivité s'est fixée pour objectif de rénover 3500 logements privés sur tout son territoire. Elle a fait le choix de faciliter les démarches des propriétaires en proposant un accompagnement global et lisible sur toutes les questions liées à l'amélioration du logement, tant sur le plan de la rénovation énergétique que sur l'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie, ou bien encore à la rénovation du logement indigne et insalubre.

Je vous propose d'approuver la convention qui serait conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement jusqu'au 31 décembre 2026, fixant les modalités du partenariat qu'Amiens Métropole nouerait avec la Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) afin de coordonner les actions entreprises et de garantir la lisibilité des dispositifs pour les ménages tout en assurant une bonne fluidité du traitement des dossiers. Plus connu sous l'appellation "Hauts-de-France Pass Rénovation", cet organisme vise à développer les services d'accompagnement, à la fois sur les aspects techniques, administratifs et financiers, auprès des propriétaires sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France, et comme notre collectivité, à permettre aux propriétaires de bénéficier de solutions dans leur projet de rénovation.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**39 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ETOUVIE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU FOUR A CERAMIQUE. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Bonsoir, mes chers collègues. Cette première délibération porte sur le Centre Social et Culturel d'Etouvie.

Je vous propose de soutenir ici le Centre Social et Culturel à hauteur de 5 000 € afin qu'il puisse remplacer l'ancien four à céramique désormais hors service et pour qu'il puisse ainsi poursuivre les activités à destination du public. Il convient également, si vous en êtes d'accord, d'approuver la convention se rapportant à cette opération.

**M. GEST :** Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**40 - FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE PICARDIE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS. ANNEE 2023-2025.**

**M SAVREUX :** Le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie occupe une place singulière sur la scène artistique et culturelle, qu'elle soit régionale, nationale voire européenne. Son activité depuis quarante ans - on fêtait d'ailleurs son anniversaire ce week-end à Querrieu - a permis notamment pendant près de quarante ans, donc, de constituer une collection unique autour du dessin contemporain. Tous les amateurs d'art contemporain vous disent que nous avons une véritable pépite à Amiens, une collection publique magnifique, une des plus belles d'Europe, si ce n'est la plus belle d'Europe, avec des œuvres qui ont été acquises au fil du temps et qui seraient aujourd'hui hors de portée pour les budgets des collectivités territoriales ou même des FRAC, du type FRAC Picardie. Nous avons 1 200 œuvres, 350 artistes parmi lesquels Jean-Michel BASQUIAT, Jean-Michel ALBEROLA, Sol LeWitt, ou encore Marlène DUMAS, donc des figures emblématiques de la scène artistique française et internationale.

Vous savez aussi que le FRAC, depuis quelque temps, a un nouveau directeur en la personne de Pascal NEVEUX qui nourrit une ambition très forte pour le FRAC, et il souhaite mettre en place un projet artistique et culturel puissant et fédérateur afin de faire en sorte que cette collection puisse être diffusée car jusqu'à maintenant nous étions sur une diffusion quasi-confidentielle puisque nous ne comptons que 25 à 30 prêts par an, ce qui est évidemment dérisoire pour un FRAC.

Je vous rappelle également que le FRAC Picardie fait partie des trois grands opérateurs qui vont intégrer le futur tri postal, qui est le projet culturel emblématique de ce mandat, pour un montant de 20 millions d'Euros, et qui vise vraiment à positionner notre agglomération comme une métropole qui compte dans les industries culturelles et créatives. Et il y a évidemment un enjeu de rééquilibrage très important puisqu'aujourd'hui, le FRAC Picardie est la seule structure d'art contemporain du versant sud à faire de l'irrigation territoriale, c'est-à-dire à être présente partout sur le territoire, y compris en milieu rural.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'approuver et d'autoriser la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec le FRAC Picardie, l'État, la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme, qui fixe la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel de l'association, ses modalités de financements, ses relations avec les institutions et les

conditions de suivi et d'évaluation. Il vous est donc proposé que la communauté d'agglomération verse une contribution financière en fonctionnement de 280 000 € maximum pour toutes les années d'exécution de cette convention, et donc pour cette année 2023 une première subvention que nous avons déjà votée à hauteur de 80 000 €.

**M. GEST :** Très bien. J'ai pu assister dimanche à une très belle exposition justement du FRAC Picardie dans les jardins du château de Querrieu. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ÉTAT AUX BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION 2022-2024. AVENANT.**

**MME BOCHE :** Bonsoir à tous, chers collègues. Il s'agit d'un avenant à la convention signée avec le ministère de la Culture pour l'année 2022 à 2024.

Histoire de mettre un peu de contexte à cet avenant, je vous rappelle que la bibliothèque d'Amiens dispose d'un statut de bibliothèque municipale classée et que donc, à ce titre, elle entretient une relation privilégiée avec le ministère de la Culture.

L'année dernière, nous avons approuvé la convention qui court jusqu'en 2024 et qui prévoit la mise à disposition de deux conservateurs au profit d'Amiens Métropole : un pour le poste de directeur des bibliothèques et un pour celui de chargé de mission au patrimoine. Amiens Métropole souhaite porter un renouvellement et un projet d'envergure pour son service de lecture. C'est dans cette optique qu'un travail de réorganisation profond est en marche. A titre d'exemple, je peux citer la refonte de l'organigramme, l'écriture du projet culturel, scientifique, éducatif et social, l'émergence de nouveaux services tels que les services numériques, et l'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment.

En réponse à cette ambition, l'État a accepté l'ouverture ponctuelle d'un troisième poste de conservateur des bibliothèques au profit de la collectivité. Il viendra renforcer l'équipe de direction et aura la responsabilité des actions transversales, des partenariats et des projets numériques. Je précise qu'il n'existe aucune incidence financière pour la collectivité.

Je vous propose donc d'approuver cet avenant actant ce principe de mise à disposition d'un troisième poste de conservateur.

**M. GEST :** Très bien. Pas de problème sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - MUSEES D'AMIENS. CLAVECIN RUCKERS. CONVENTION DE DEPOT.**

**M. SAVREUX :** La Cité de la Musique-Philharmonie de Paris est un établissement public de l'État qui a pour mission d'entreprendre des activités consacrées au développement de la vie musicale. Elle comprend notamment le Musée de la musique qui contribue à la connaissance de la musique et à la conservation du patrimoine et qui exerce aussi un rôle de conseil et d'animation du réseau des collections publiques dans le domaine de la musique.

Le clavecin Ruckers, qui appartient aux collections des musées d'Amiens, et qui est un très bel objet datant de 1612, est en dépôt dans les locaux du Musée de la Musique depuis quelques années. C'est une convention de dépôt que nous avons signée avec eux en 2009. Cette convention arrive aujourd'hui à échéance.

Je vous propose donc de la renouveler, sous les mêmes conditions, pour une période de 5 ans, renouvelable tacitement deux fois pour une période identique.

**M. GEST :** Pas de questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **43 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC L'UFR DES ARTS. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Nous sommes toujours aux musées d'Amiens. Il s'agit ici de conclure un partenariat avec l'UFR des Arts. L'UFR des Arts, comme les Musées d'Amiens, sont des acteurs essentiels de la diffusion des savoirs et de la connaissance, et il se trouve qu'ils souhaitent développer des actions qui visent à valoriser les interactions entre art et culture, à développer les accès au savoir, à faciliter le transfert des connaissances d'un milieu d'apprentissage à un autre, etc. Et, bien entendu, identifier le musée comme lieu ouvert de découvertes, d'échanges, de ressources, de sociabilité et de pratique culturelle.

C'est pourquoi les Musées d'Amiens développent des partenariats avec diverses formations de l'UFR des Arts dans le cadre, notamment, de visites de découverte des collections, d'ateliers collaboratifs. Nous accueillons notamment des étudiants pour des travaux dirigés qui se tiennent devant les œuvres ou encore des journées pour leur présenter les métiers du musée dans une optique professionnalisante. A terme, ces démarches concourent à l'intensification des pratiques artistiques et culturelles des étudiants et au développement de la fréquentation étudiante.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention de partenariat présentée et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

**M. GEST :** Pas de questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **44 - MUSEES D'AMIENS. PASSEPORT VIE ETUDIANTE. PARTENARIAT AVEC L'UPJV ET LE CROUS. CONVENTION.**

**M. SAVREUX :** Toujours dans la continuité des partenariats établis avec l'UFR des Arts, les Musées d'Amiens et la Maison de Jules Verne souhaitent s'inscrire, en collaboration avec l'UPJV et le CROUS, au dispositif du Passeport Vie Etudiante, dispositif qui existe depuis 2019 et qui a pour objectif de faciliter l'accès à la culture pour les étudiants et de développer les pratiques culturelles. Ce dispositif est gratuit pour tous les étudiants à titre individuel de l'Université de Picardie Jules Verne, mais aussi pour les établissements relevant des interventions du CROUS Amiens Picardie, c'est-à-dire les étudiants des APRADIS d'Amiens, de Beauvais, de Laon, Sup' de Com, l'ESC Amiens et Compiègne.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de partenariat qui détaille les engagements des parties, les éléments d'évaluation quantitatifs et qualitatifs des projets et les conditions de mise en place de ce Passeport Vie Etudiante.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**45 - MUSEES D'AMIENS. PROGRAMMATION CULTURELLE. PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES DE LA SOMME. CONVENTION.**

M. SAVREUX : Toujours aux Musées d'Amiens, je vous propose ici d'approuver la convention de partenariat avec le Centre Interdisciplinaire des Recherches Archéologiques de la Somme et les Musées d'Amiens dans la perspective de mettre en œuvre une programmation culturelle tout public sur la thématique de l'archéologie. Il s'agirait donc d'accueillir dans l'auditorium du Musée de Picardie des conférences ou des séances de Cin'archéo, le Musée de Picardie qui, vous le savez, est un musée d'archéologie dont le réaménagement et la modernisation des espaces sont prévus dans ce mandat. Cela a commencé l'année dernière avec "Le Retour de la momie" et cela va se prolonger l'année prochaine dans la dynamique de la prochaine grande exposition du musée qui sera consacrée à la Préhistoire, exposition pour laquelle les 15 statuettes de Renancourt seront exposées pour la première fois au public.

Il convient par ailleurs ici d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention qui figure en annexe de la délibération.

M. GEST : Pas de problème ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**46 - PARC ZOOLOGIQUE. PARTENARIAT AVEC LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SAINT JOSEPH A BUCQUOY. ANNEES SCOLAIRES 2024-2026. CONVENTION.**

M. SAVREUX : Dans le cadre de sa mission liée à l'éducation, le parc zoologique a accepté en 2016 d'accueillir les élèves du lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph de Bucquoy, dans le 62 car nous n'avons pas ce type d'école dans la Somme, pour une période de formation en milieu professionnel. Ces collaborations avec le lycée Saint Joseph se sont avérées être une réussite.

C'est pourquoi je vous propose de réitérer ce partenariat pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, et d'approuver la convention afférente qui précise notamment que la collectivité percevra 11 000 € en 2024, 11 500 € en 2025 et 12 000 € en 2026. A l'instar des années précédentes, le zoo d'Amiens Métropole interviendra dans le cadre de la préparation à la formation de technicien soigneur ainsi que du certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV). Enfin, le parc zoologique recevra des élèves préparant des diplômes de niveaux 4 et 5 en vente d'animaux de compagnie.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**47 - PARC ZOOLOGIQUE. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2023.**

M. SAVREUX : Comme chaque année, dans le cadre de ses missions dévolues à la conservation, je vous propose de soutenir le repeuplement et la réintroduction d'espèces dans les habitats sauvages, par l'octroi de subventions. Pour 2023, nous avons versé 10 000 € pour des



associations internationales, qui sont situées en dehors du continent européen mais aussi pour des associations européennes et françaises.

Je vous propose donc de continuer d'attribuer à ces 8 structures, déjà soutenues l'année précédente, cette même somme de 10 000 €, ce qui permettra notamment de faire de la conservation in situ du singe araignée à tête brune, des nids de calaos, du macaque à crête, de la tortue sulcata, des pandas roux, du tamarin pinché à crête blanche, ou encore de la salamandre tachetée.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **48 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS DE LA BILLETTERIE ET DE LA BOUTIQUE. ANNEE 2024.**

**M. SAVREUX :** Le dernier point concerne les tarifs de la billetterie et de la boutique du zoo d'Amiens Métropole. Vous savez qu'en 2022, pour la première fois, le parc zoologique a franchi le cap des 200 000 visiteurs, il en a même accueilli 232 000. L'année 2023 suit une tendance encore plus spectaculaire, avec notamment l'arrivée de Pasai, le jeune tigre de Sumatra né en septembre 2022 et que les visiteurs sont venus en nombre découvrir. Et je peux d'ores et déjà vous annoncer que le record de l'année dernière sera battu cette année, il reste encore quelques jours pour visiter le parc zoologique d'Amiens Métropole.

Les tarifs du parc zoologique sont révisés tous les ans, tant sur la partie billetterie que sur la partie boutique. Il est nécessaire de les actualiser pour l'année 2024 afin que la politique tarifaire soit en cohérence avec l'évolution des activités proposées et l'inflation, qui touche aussi les charges liées au fonctionnement de l'établissement. Néanmoins, nous avons veillé à ce que ce lieu unique en cœur de ville et haut en couleurs, où la science côtoie la culture, puisse rester accessible à tous. Ce qui fait que nos tarifs restent largement abordables.

C'est dans ce cadre que je vous propose, mes chers collègues, l'approbation des grilles tarifaires ainsi que des cas particuliers listés dans la délibération.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTE**

#### Observations :

*M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. DÉCAVÉ, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA, M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), Mme DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) ont voté contre.*

#### **49 - AIDE A LA PREPARATION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE CADRE DE LA QUALIFICATION AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024. CONVENTION AVEC ERIKA SAUZEAU.**

**M. DUFLLOT :** Conformément à l'axe 3 de notre projet sportif 2021-2026, Amiens Métropole apporte son soutien aux athlètes en course pour la qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Lors de l'édition 2020, disputée à Tokyo en 2021 pour cause de Covid, Erika SAUZEAU, para-aviron, a remporté une médaille de bronze avec son équipage du 4 barré mixte. Elle fait partie de

l'équipage qui a qualifié la coque, c'est-à-dire le bateau, pour les Paralympiques de 2024 sur Paris. Nous avons bon espoir de la voir briller également dans quelques mois. Aujourd'hui, elle porte un nouvel espoir, se qualifier pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Pour lui permettre de s'entraîner dans des conditions optimales, je vous propose de lui octroyer une subvention de 3 000 € lui permettant d'acheter un rameur adapté à son handicap. Il faut savoir qu'en aviron, c'est le bateau qui est sélectionné - ce que je vous expliquais - pour les Jeux Olympiques et non pas les athlètes, et il faut donc qu'Erika continue sa préparation pour porter les couleurs d'Amiens Métropole l'été prochain.

**M. GEST :** Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**50 - MANIFESTATIONS SPORTIVES. SUBVENTIONS ET AIDES AUX DEPLACEMENTS. ANNEE 2023. CONVENTION ET AVENANTS.**

**M. DUFLOT :** Conformément à notre projet sportif, je vous présente ci-après la répartition 2023 des subventions au titre de l'organisation des manifestations sportives, de déplacements exceptionnels à des manifestations hors Amiens Métropole, d'aides à l'achat de matériel.

L'enveloppe financière globale inscrite pour l'ensemble des clubs listés dans cette délibération, au nombre de 74, s'élève au total à 150 000 €, 149 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement. Une convention et des avenants seront à formaliser avec certains clubs et certaines personnes qui sont bénéficiaires de ces subventions.

**M. GEST :** Pas de problème pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**51 - REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BATIS A USAGE D'HABITATION EXPOSES AU RISQUE D'INONDATION SUR LES COMMUNES D'AMIENS, BOVES, CAGNY ET CAMON. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE.**

**M. GEST :** Pour le point 51 je ne vois pas Isabelle SAVARIEGO, je vais tenter très modestement de la remplacer.

Depuis les inondations de 2001, un vaste programme d'actions a été initié dans la vallée de la Somme et de nombreux aménagements ont permis de réduire la ligne d'eau dans les zones à enjeux (moins 50 cm dans le centre d'Amiens). Toutefois, plus de 4 000 logements sont toujours concernés par l'aléa du risque inondation dont 169 en aléa fort ou moyen. Outre la réalisation de quelques ouvrages programmée, l'essentiel des financements disponibles se concentre désormais sur la réduction de la vulnérabilité de ces logements en les protégeant ou en les rendant moins fragiles à une exposition prolongée à l'eau.

L'EPTB Somme - AMEVA a établi un protocole de diagnostics et a proposé à Amiens Métropole, en sa qualité de membre, d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération avec l'objectif de 35 diagnostics, préalable indispensable pour prétendre à un financement des travaux qui peut couvrir 80% de la dépense engagée, plafonné à 36 000 €. La charge nette pour Amiens Métropole s'élèverait à 5 950 €, soit 20 % du coût auxquels s'ajoutent des frais de gestion, en cofinancement avec l'Etat (50%), la Région (15 %) et le Conseil Départemental (15 %).

Je vous propose en ce sens d'approuver la convention afférente et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**52 - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. INSTALLATION DU SIEGE REGIONAL SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. GEST :** Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de 17 000 hectares d'espaces naturels répartis sur plus de 500 sites maillant toute la région, sollicite la collectivité afin qu'elle participe au financement de l'installation de son siège régional sur le territoire de la communauté d'agglomération. Actuellement basé au village Oasis de Dury, il entend réhabiliter un bâtiment du Pôle Jules Verne sur Boves pour y accueillir son équipe composée de 34 équivalents temps plein. Il ambitionne également d'augmenter ses effectifs pour atteindre 50 équivalents temps plein. Le coût total de cette opération s'élève à 3 340 379 € TTC. A noter que l'implantation de son futur siège a été travaillée avec le soutien technique des services d'Amiens Métropole.

Par ailleurs, la collectivité et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France travaillent depuis plus de 20 ans ensemble dans le cadre d'opérations de valorisation d'espaces et de gestion écologique sur différents sites comme l'étang Saint-Ladre à Boves, le marais communal de Blangy-Tronville, le Fond Mont Joye (Saint-Fuscien/Dury), propriété d'Amiens Métropole depuis 2008.

C'est pourquoi je vous propose de lui verser une subvention plafonnée à 250 000 €, financée par affectation de l'autorisation de programme correspondante.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

L'inauguration aura lieu samedi.

**53 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU 2019-2024. AVENANT N° 4.**

**M. GEST :** Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France propose de contribuer au financement de deux programmes, l'un concernant le site du Fond Mont Joye, je viens d'en parler, et l'autre le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville. Ces deux projets s'inscrivent dans les plans de gestion de ces sites qui comprennent une programmation pluriannuelle où les actions sont diversifiées selon les axes suivants : restauration et gestion des habitats naturels et du site, valorisation et gouvernance.

Je vous propose ainsi d'attribuer pour 2023 une subvention de 18 959 € pour le programme concernant le Grand Marais de la Queue, et 14 041 € pour le programme dédié au Fond Mont Joye. Il convient dès lors d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. Je mets aux voix.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**54 - ASSOCIATION LA MAISON DU COLONEL. SOUTIEN A DES ANIMATIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE. SUBVENTION. CONVENTION.**

**M. GEST :** Afin de sensibiliser les habitants à des pratiques plus écologiques, l'association La Maison du Colonel projette d'organiser 24 ateliers et 2 événements pour les inciter à d'autres modes de faire au quotidien, plus respectueux de l'environnement.

Je vous propose de soutenir cette association pour l'organisation matérielle de ces différentes manifestations en lui octroyant une subvention de 3 000 €, d'approuver la convention correspondante, et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**55 - CENTRE D'EXPOSITION ET DE CONGRES MEGACITE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2021.**

**M. DECLÉ :** Il s'agit du rapport d'activité 2021 de Mégacité dans le cadre du contrat de DSP que nous avons passé avec GL Events, rapport d'activité qui est évidemment biaisé par le fait que la crise sanitaire sévissait cette année-là. Deux ou trois éléments tout de même. GL Events, au niveau mondial, a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 740 millions d'Euros contre 479 en 2020, chiffre d'affaires qui, au niveau amiénois, s'élève à 1 246 000 €, en baisse de 25% par rapport à 2020. Sur les 1 246 000 €, 430 000 € sont pour les congrès, 534 000 € pour les foires, 240 000 € pour les concerts et 40 000 € pour les activités hors site. Le résultat net est positif en 2021 puisqu'il est de +10 000 € contre un résultat nul en 2020.

Si le chiffre d'affaires de 2021 a baissé par rapport à 2020, c'est parce que si le nombre total de manifestations en 2021 est de 72 contre 46 en 2020, le nombre de manifestations organisées en 2021 n'est que de 1 contre 4 en 2020, ce qui fait qu'il n'y a eu que 21 000 personnes en 2021 contre 57 000 en 2020 sur les manifestations organisées. Seule la Foire exposition d'Automne a été organisée en octobre 2021. Le Salon des Antiquaires, Parkafun, la Foire exposition de Printemps, et le Salon international de la Pêche avaient été annulés, et donc fatalement, le nombre total de visiteurs cette année-là était passé de 98 000 personnes en 2020 à 56 000 en 2021. Voilà en quelques mots sur ce rapport d'activité 2021.

**M. GEST :** Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Non pardon il s'agit de prendre acte de ce rapport

**DONT ACTE**

**57. VŒUX ET QUESTIONS ORALES.**

**M. GEST :** Nous en arrivons aux questions orales.

**57.1 - QUESTION ORALE SUR LA NOUVELLE LUNE DES PIRATES.**

**M. GEST :** Première question orale du groupe Amiens C'est l'tien sur la Lune des Pirates. Qui souhaite en faire la lecture ? Je vous en prie.

**M. VOULMINOT :** Depuis les fouilles archéologiques menées en 2020 sur le site de la nouvelle Lune des Pirates, quartier Saint-Leu, rien ne bouge. La future salle de musiques actuelles peine à voir le

jour et reste pour le moment à l'état de friche. Jusqu'à quand ? Après de premiers retards pour cause de crise sanitaire, le permis de construire a été déposé en 2021. La sortie de terre était annoncée pour mai 2022. Cette année-là, le budget voté pour la réalisation de cette salle est passé de 4.5 millions d'Euros à 5.8 millions d'Euros. L'année suivante, l'enveloppe a de nouveau augmenté, passant à 7.3 millions d'Euros. L'envolée des coûts des matières premières et les difficultés d'approvisionnement ont, à n'en pas douter, ralenti le chantier et alourdi le budget. Mais elles ne suffisent pas à expliquer ces retards et dépassements du budget. Nous avons par ailleurs entendu des professionnels du milieu évoquer le sous-dimensionnement de cette nouvelle salle de 500 places, contre les 250 actuelles de la Lune des Pirates historique. Aussi, pouvez-vous nous communiquer un point d'étape sur la construction de cette nouvelle Lune des Pirates ? Quand verra-t-elle le jour ? Et le projet n'est-il pas sous-dimensionné alors qu'il n'est pas encore sorti de terre et que les coûts sont plus élevés - de plusieurs millions - qu'initialement annoncé ? Merci.

**M. GEST :** Je donne la parole à Pierre SAVREUX.

**M. SAVREUX :** Merci, Monsieur le Président.

Amiens Métropole, vous le savez, a fait le choix d'une politique très ambitieuse sur les musiques actuelles. Pour rappel :

- C'est notre équipe qui a porté la création d'un festival des musiques actuelles, Minuit Avant la Nuit, qui ne cesse de monter en puissance chaque année, avec 13 000 visiteurs en juin dernier.
- C'est aussi notre équipe qui a porté un schéma métropolitain des musiques actuelles, adopté récemment ici même en conseil métropolitain et qui commence à déployer ses effets.
- Et c'est notre équipe qui a décidé de créer un tout nouvel équipement dédié aux musiques actuelles dans le quartier Saint-Leu.

En ce qui concerne votre première question, les retards et dépassements de budget s'expliquent par plusieurs raisons.

Tout d'abord, la somme de 4,5 millions d'Euros que vous évoquez, et qui avait effectivement été indiquée au départ, ne comprenait pas certaines autres dépenses inhérentes au projet, comme par exemple l'acquisition du foncier, les fouilles archéologiques, la surveillance du chantier, l'aménagement du passage urbain, ou encore le coût de l'équipement scénique : pour le son et lumière, il y en a pour 800 000 €. Le bilan total de l'opération s'élevait donc effectivement à 5,6 millions d'Euros.

Le premier marché de travaux a été déclaré infructueux au début de l'année 2022 en raison de l'envolée des coûts des matériaux et du faible nombre d'entreprises répondant sur certains lots. Il s'avère également, il faut le dire, que la maîtrise d'œuvre avait clairement sous-évalué la réalité économique du projet.

Le projet aurait pu s'arrêter là, on aurait très bien pu se dire à ce moment-là : ça coûte trop cher, on arrête. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons, au contraire, réaffirmé notre soutien à ce projet auquel nous croyons beaucoup et nous avons voté, vous le savez, une réévaluation de l'enveloppe à 7,3 millions d'Euros pour réactualiser le coût des matériaux, tout en exigeant de la maîtrise d'œuvre qu'elle trouve des pistes d'économies pour tenir dans cette enveloppe. Si nous n'avions pas eu cette exigence, l'enveloppe se serait encore envolée.

Nous avons également demandé à la maîtrise d'œuvre de trouver des solutions techniques beaucoup plus viables en termes de savoir-faire des entreprises, en particulier pour la toiture de

l'équipement qui était au départ jugée trop complexe. Je précise que ces économies réalisées ne changeront en rien l'apparence globale du projet.

Cela a aussi été l'occasion, pour votre information, d'étudier et de répondre précisément à plusieurs demandes de révision du projet de la part du futur gestionnaire, la Lune des Pirates, ce qui a nécessité un temps important d'étude supplémentaire pour sécuriser définitivement le nouvel équipement. Vous voyez donc que nous avons eu des aléas qui se sont ajoutés à la crise sanitaire qui a stoppé elle aussi le projet pendant de longs mois.

Je peux donc vous délivrer le nouveau calendrier prévisionnel qui est donc le suivant : le début des travaux de la Lune des Pirates est prévu pour février 2024 pour une durée de 16 mois ; l'équipement sera mis en service et ouvrira donc ses portes au public au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Concernant votre deuxième question, je voudrais vous rassurer sur le choix du dimensionnement de l'équipement. Quelques éléments de précision.

Premier élément, Amiens Métropole, vous le savez, a fait le choix fort d'implanter ce nouvel équipement au cœur du quartier Saint-Leu. Non seulement l'objet est un parti pris architectural ambitieux, mais le choix même de l'implanter en plein cœur de ville, au cœur du quartier Saint Leu, l'est tout autant. Quand vous regardez tout ce qu'il se passe dans les autres villes en France, la plupart des villes veulent se débarrasser de leur équipement de musiques actuelles du centre-ville et le placent en général dans des zones commerciales loin du centre-ville parce que, soi-disant, cela fait trop de bruit. Nous avons fait le choix inverse, nous avons souhaité nous inscrire dans l'historique de la Lune qui est implantée depuis le début dans le quartier de Saint-Leu, qui est le nouveau quartier étudiant d'Amiens et qui est, évidemment, la cible prioritaire de l'association.

Vous comprenez bien qu'à partir du moment où l'on décide de faire un équipement de musiques actuelles dans le quartier Saint-Leu, cela complexifie la donne sur le plan architectural, et cela limite les capacités d'emprise au sol. Et ce choix a toujours été partagé par le futur gestionnaire, la Lune des Pirates depuis le début, qui est lui-même à l'origine des éléments qui composent le programme, dont la jauge fixée à 500 places. En outre, pour être tout à fait complet, il était impossible de proposer une jauge plus importante, en maîtrisant l'enveloppe financière, sur l'emprise foncière déterminée pour un projet architectural et un traitement de l'espace public de qualité, tout en respectant les prescriptions réglementaires imposées par le PLU, notamment la hauteur du bâtiment.

Deuxième élément que je voulais apporter à votre connaissance. Si l'on fait la comparaison, je prendrai juste un exemple. Pour la scène de musiques actuelles d'Amiens, ces 500 places, nous avons une agglomération de moins de 200 000 habitants. Prenons la métropole de Rouen Normandie, 1 100 places pour leur scène de musiques actuelles, mais pour une population de près de 500 000 habitants. Donc vous voyez qu'en termes de proportion, nous nous situons très bien.

Troisième élément, l'association se dirige vers un projet qui se déploiera sur deux sites, l'ancienne Lune historique et sur le nouvel équipement de musiques actuelles. Les deux équipements vont se compléter avec deux jauges complémentaires, 500 places dans la Nouvelle Lune, 250 places dans l'ancienne Lune, ce qui est parfaitement adapté aux besoins d'une SMAC actuelle dans une agglomération comme Amiens Métropole. J'ajoute que le futur gestionnaire a choisi, avec la collectivité, de travailler en partenariat avec les équipements et structures existantes des musiques actuelles du territoire, plutôt que de construire des doublons et de faire de la concurrence. Donc cela veut dire que les autres acteurs de musiques actuelles pourront utiliser l'ancienne Lune des Pirates pour de la programmation et pourront également utiliser les studios de répétition. L'objectif

est évidemment d'arriver à 90 concerts par an, et si on fait le plein à chaque fois pour ces 90 concerts, nous serons très contents.

Enfin, et pour être tout à fait complet, la jauge de 500 places est aujourd'hui exactement la jauge qui manque en fait dans l'agglomération puisque parmi les salles qui accueillent des concerts de musiques actuelles, nous avons le Zénith d'Amiens Métropole avec 6 000 places, le Grand Théâtre de la Maison de la Culture avec 1 068 places et 300 places pour le petit théâtre de la Maison de la Culture. Nous aurons donc une SMAC de 500 places qui viendra combler ce manque et nous permettra de disposer d'une offre diversifiée et complète dans notre agglomération. Merci de votre attention.

**M. GEST** : Merci, Pierre SAVREUX.

#### **57.2 - QUESTION ORALE SUR LE BILAN DES AIDES AUX ENTREPRISES.**

**M. GEST** : Deuxième question orale qui vient du groupe Amiens C'est l'tien. Oui, je vous en prie.

**M. DECAVE** : Merci, Monsieur le Président. C'est une question en forme de relance.

On peut dire que nous avons fait preuve de patience sur ce sujet puisqu'en février dernier, lors du conseil d'Amiens Métropole, vous nous aviez annoncé vouloir nous communiquer un bilan des aides versées par la Métropole aux entreprises depuis 2020 suite à un questionnement de notre part. À chacune de nos relances, on nous a répondu que ce document était quasiment prêt et qu'il allait être communiqué très prochainement. À la rentrée, même son de cloche, mais nous ne l'avons toujours pas reçu. Alors qu'une grande industrie locale est une fois de plus, malheureusement, concernée par un plan de sauvegarde de l'emploi qui touchera 89 emplois, nos inquiétudes quant aux effets d'aubaine des aides versées à certaines grandes entreprises demeurent. Valéo a reçu en 2021 une aide d'un million d'Euros en Recherche et Développement qui devait, je vous cite, « pérenniser le site d'Amiens et progressivement créer une quarantaine d'emplois supplémentaires ». Quand pourrez-vous nous communiquer le bilan des aides versées aux entreprises locales, et de leur effet sur l'emploi ? Merci.

**M. GEST** : Marc FOUCAULT.

**M. FOUCAULT** : Merci, Monsieur le Président. Je suis heureux de voir l'impatience de l'opposition à aider nos entreprises, comme en témoignent d'ailleurs la plupart de leurs votes, y compris aujourd'hui. C'est un dossier que nous avons engagé en début d'année dernière, de notre propre initiative de toute façon dans la mesure où il y a à la fois le souci de bien dépenser l'argent public, d'éviter les effets d'aubaine et puis aussi parce qu'un certain nombre d'aides étaient liées à la situation du Covid, et à l'époque en France à un chômage qui se développait, y compris à Amiens. On est aujourd'hui dans une configuration très différente, avec le Covid qui, en tout cas en ce moment, est derrière nous, et comme je l'indiquais tout à l'heure, un chômage qui ne cesse de baisser sur Amiens. J'étais étonné car je vois une fois de plus à chaque conseil d'Amiens Métropole des entreprises qui se créent. Le dernier sinistre en date, c'est Whirlpool, qui remonte à bientôt dix ans. Donc une fois de plus, c'est Goodyear qui a réinvesti comme jamais pour faire son usine la plus moderne d'Europe, c'est Valéo qui prend avec force le tournant de la transition énergétique avec un repositionnement total sur le véhicule électrique, plus vite que prévu, certes, mais je pense qu'ils respecteront... de toute façon, les aides que nous avons pu donner concernent leurs projets de recherche liés aux embrayages pour voitures hybrides et véhicules électriques, donc on n'est pas du tout dans le sujet.

Donc oui, nous sommes très impatients parce que nous avons à cœur d'aider nos entreprises, nos commerces amiénois le plus possible, de les aider le mieux possible, de les aider à créer des emplois qualifiés. Donc c'est pour ça que ce petit dossier que prépare la Direction des Services en charge de l'Economie doit être précis. Et il s'agira aussi de vous faire des propositions. Donc le rapport est prêt, je peux m'y engager, enfin quasiment. C'est surtout parce que j'ai voulu faire deux ou trois corrections qui me semblaient importantes, deux ou trois demandes d'ajouts. Donc il vous sera présenté en Commission au mois d'octobre, et nous pourrons, si le Président le souhaite, aussi l'évoquer en conseil d'Amiens Métropole.

**M. GEST** : Sans aucun problème. Je pense que les résultats décevront ceux qui posent cette question sous un angle négatif, pessimiste. Tout à l'heure c'était sur la pollution, maintenant c'est sur les emplois. Décidément, il faut inquiéter les Amiénois.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée à 20 heures 01.*

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST

